

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3656

2 décembre 2014

### SOMMAIRE

<b>ACMBernstein SICAV</b> .....	<b>175450</b>	<b>Batipart Invest</b> .....	<b>175450</b>
<b>Ados S.A.</b> .....	<b>175487</b>	<b>Bati-Travaux S.à r.l.</b> .....	<b>175450</b>
<b>AES Holdings (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>175450</b>	<b>Baumann &amp; Partners S.A.</b> .....	<b>175451</b>
<b>AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>175442</b>	<b>BCF I Global S.à r.l.</b> .....	<b>175451</b>
<b>AFD S.à r.l.</b> .....	<b>175442</b>	<b>BCR Lux S.à r.l.</b> .....	<b>175453</b>
<b>Agito S.A.</b> .....	<b>175443</b>	<b>Bel Air Participations S.à r.l.</b> .....	<b>175486</b>
<b>Agrindus S.A.</b> .....	<b>175486</b>	<b>Belu Slovaquie S.A.</b> .....	<b>175453</b>
<b>Akoya Management</b> .....	<b>175443</b>	<b>Berg HM S.à r.l.</b> .....	<b>175447</b>
<b>All Car Services S.A.</b> .....	<b>175443</b>	<b>Berg Investment S.à r.l.</b> .....	<b>175447</b>
<b>Alpina Dominium S à r.l.</b> .....	<b>175444</b>	<b>Bestinver Sicav</b> .....	<b>175454</b>
<b>AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l.</b> .....	<b>175444</b>	<b>Black Metallic Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>175448</b>
<b>Antares Management Assets Value</b> .....	<b>175444</b>	<b>BLACKROCK (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>175448</b>
<b>AOL Holdings (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>175444</b>	<b>BlackRock Lux Finco S.à r.l.</b> .....	<b>175448</b>
<b>AOL International Finance</b> .....	<b>175445</b>	<b>Cerafer S.à r.l.</b> .....	<b>175487</b>
<b>Aoyama S.A.</b> .....	<b>175445</b>	<b>Cityliving S.à r.l.</b> .....	<b>175487</b>
<b>Aoyama S.A.</b> .....	<b>175445</b>	<b>Cz2 Fair S.à r.l.</b> .....	<b>175487</b>
<b>Apexco S.A.</b> .....	<b>175445</b>	<b>ESOP (Lux)</b> .....	<b>175486</b>
<b>APO Luxembourg S. à r. l.</b> .....	<b>175446</b>	<b>Grove Asset 2 S.à r.l.</b> .....	<b>175442</b>
<b>Argo Services &amp; Consulting S.A.</b> .....	<b>175446</b>	<b>Libra Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>175454</b>
<b>Art &amp; Build, Architects Partners</b> .....	<b>175446</b>	<b>London Office S.à r.l.</b> .....	<b>175482</b>
<b>Aruldoss S.A.</b> .....	<b>175446</b>	<b>Queensgate Carry Partner GP Coop S.A.</b> .....	<b>175485</b>
<b>Aspect Struere S.A.</b> .....	<b>175442</b>	<b>Realkapital Partners Luxembourg S.A.</b> ..	<b>175488</b>
<b>Atelier d'Architecture Extenso</b> .....	<b>175447</b>	<b>Red Valley (Luxembourg) 2 S.à r.l./B.V.</b> ..	<b>175488</b>
<b>Atmosphère Lux S.à r.l.</b> .....	<b>175447</b>	<b>Royal Hamilius-Bureaux S.A.</b> .....	<b>175488</b>
<b>Ballone S.à r.l.</b> .....	<b>175448</b>	<b>RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.</b> .....	<b>175488</b>
<b>Barenbrug-Luxembourg SA</b> .....	<b>175449</b>	<b>Ryhân Services S.à.r.l.</b> .....	<b>175488</b>
<b>Batipart International S.A.</b> .....	<b>175450</b>	<b>SHIP Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>175454</b>
<b>Batipart Invest</b> .....	<b>175451</b>	<b>Wilco Group S.A.</b> .....	<b>175485</b>

**Grove Asset 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.399.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 12 Septembre 2014, que 1,200,000 parts sociales détenues dans la Société par Grove S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.930, ont été transférées comme suit:

1,200,000 parts sociales à GROVE FINCO S.À R.L. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.656;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grove Asset 2 S. à r.l.

Marielle Stijger

Gérante

Référence de publication: 2014171273/17.

(140195592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**Aspect Struere S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 72.691.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014172561/12.

(140197706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.391.

Par résolutions prises en date du 16 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, 10019 New York, États-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 48<sup>th</sup> floor, 10019 New York, États-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 17 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172578/15.

(140198049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**AFD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 170.205.

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 30 septembre 2014*

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014172579/14.

(140198225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Agito S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 145.394.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 octobre 2014*

Sont nommés administrateurs, pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2019

- Monsieur Josephus de WIT, demeurant 117/3 Nieuwdreef, B-2170 Merksem;
- Monsieur Dirk DEROOST, demeurant 2, Goedehoopstraat, B-2000 Anvers;
- DE CRONOS GROEP N.V., sis 33A, Veldkant, B-2550 Kontich.

Est nommé commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Luxembourg, le 30/10/2014.

Pour extrait conforme

Josephus de WIT / Dirk DEROOST

Référence de publication: 2014172580/19.

(140197737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Akoya Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.446.

*Décision de l'Associé Unique en date du 22 octobre 2014*

L'associé unique accepte la démission de son administrateur et administrateur-délégué la société GHM CORPORATE LTD, et nomme dès aujourd'hui Madame Yamina BELHAJ, demeurant professionnellement au 283, route d'Arlon L-8011 Strassen, en qualité de nouvel administrateur et administrateur-délégué.

Mme Yamina BELHAJ / GHM CORPORATE LTD

- / Signature

*Pour acceptation du mandat / Démissionnaire*

Référence de publication: 2014172586/14.

(140197744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**All Car Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.943.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 16 avril 2014.*

Les mandats d'administrateur de Messieurs Karl LOUARN, Joeri STEEMAN et Frédéric MONCEAU (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte de renouveler en tant que président du conseil d'administration Monsieur Karl LOUARN.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) au poste de commissaire aux comptes en remplacement de la société Parfinindus S.à r.l. pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014172587/15.

(140197909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Alpina Dominium S à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.621.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR LA SOCIETE*

ALPINA DOMINIUM Sàrl

Signature

*Un Mandataire ad hoc*

Référence de publication: 2014172589/13.

(140197782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172592/9.

(140197571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Antares Management Assets Value, Société Civile.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg E 5.480.

Ce 5 novembre 2014, il est porté à la connaissance de tous et il est décidé avec cent pour cent des voix:

*Première résolution*

L'assemblée acte la cession des quatre-vingt-dix-neuf parts sociales détenues par ORIONIS CAPITAL LTD, inscrite au registre de commerce Companies House England and Wales sous le numéro 08978242, domiciliée 54-58 Tanner Street, The Brandenburg Suite, SE13PH London Royaume-Uni en faveur de Madame Laurence FUCHS, demeurant professionnellement au 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Référence de publication: 2014172595/14.

(140197938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**AOL Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 5 Novembre 2014*

1. Monsieur Matthew Bryce Kelpy a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 5 novembre 2014.

2. Monsieur Donald Bartlett d'Anna Jr., administrateur de sociétés, né en Floride (Etats-Unis d'Amérique), le 4 novembre 1970, demeurant professionnellement à 22000 AOL Way, Dulles VA 20166, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour AOL Holdings (Lux) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014172598/17.

(140198073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**AOL International Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.230.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associées en date du 5 Novembre 2014*

1. Monsieur Matthew Bryce Kelpy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 5 novembre 2014.
2. Monsieur Donald Bartlett d'Anna Jr., administrateur de sociétés, né en Floride (Etats-Unis d'Amérique), le 4 novembre 1970, demeurant professionnellement à 22000 AOL Way, Dulles VA 20166, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AOL International Finance

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014172599/15.

(140197304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Aoyama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.295.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172600/10.

(140197332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Aoyama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.295.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2014 que Madame Sandrine BISARO a été nommé président du Conseil d'Administration, et ce jusqu'au terme de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172601/13.

(140197343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Apexco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.732.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2014 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 5 septembre 2014 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir, elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014172602/19.

(140197394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**APO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.250.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172603/9.

(140197298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Argo Services & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 98.250.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014172605/12.

(140198312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Art & Build, Architects Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 63, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.797.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07/11/2014.

*Pour ART & BUILD - ARCHITECTS PARTNERS S. à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2014172607/12.

(140197978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Aruldoss S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9225 Diekirch, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 190.413.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 à Diekirch*

L'assemblée générale a accepté la démission de la société «FGN-BDO», ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3 place Guillaume de son poste de commissaire aux comptes avec effet à partir de ce jour.

Est nommée en remplacement en tant que nouveau commissaire aux comptes la société «AUDIEX S.A.», ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, rue du Laboratoire 9 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 469.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'administrateur unique*

Référence de publication: 2014172609/17.

(140198027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Atelier d'Architecture Extenso, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 42, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014172611/10.

(140198038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Atmosphère Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.387.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172612/9.

(140197785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Berg HM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.573.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 septembre 2014, que l'associé de la Société, Berg Holdco S.à r.l., a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Berg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.796, 470 parts sociales;

(2) MT Investment S.à r.l. (alors dénommée Calcium Investment), Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.886, 30 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Berg Investment S.à r.l. . . . .	470 parts sociales
2. MT Investment S.à r.l. . . . .	30 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014172623/23.

(140197596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**Berg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 190.796.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 septembre 2014, que l'associé de la Société, Berg Holdco S.à r.l., a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Berg Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189,648, 425 parts sociales;

(2) MT Topco S.à r.l. (alors dénommée Calcium Investment), Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.881, 75 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Berg Topco S.à r.l. . . . . 425 parts sociales  
 2. MT Topco S.à r.l. . . . . 75 parts sociales  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014172625/22.

(140198270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Black Metallic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.359.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014172627/10.

(140197463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.689.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 21 août 2014, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Cooptation de Leon Schwab, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015

2. Acceptation de la démission de Sean O'Driscoll, avec adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172629/15.

(140198054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**BlackRock Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.651.200,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 119.831.

Par résolutions prises en date du 30 juin 2014, l'associé unique a décidé nommer Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172630/14.

(140197879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Ballone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 45.135.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze.

Le vingt-quatre octobre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Nevio SALCICCIA, indépendant, né à Luxembourg le 20 juin 1964 (No. Matricule 1964062017295), demeurant à L-3480 Dudelange, 46 rue Gaffelt.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «BALLONE S.à.r.l.» (Matricule 19932408565), avec siège social à L-3480 Dudelange, 46 rue Gaffelt;

inscrite au registre des firmes sous le numéro B 45.135;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 26.484;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juin 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 30.226.

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée «BALLONE S.à.r.l.» a décidé la dissolution de ladite société rétroactif au 30 septembre 2014, et déclare reprendre tout l'actif et passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3480 Dudelange, 46 rue Gaffelt.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Salciccia, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 27 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14451. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 05 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172639/35.

(140197483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

### **Barenbrug-Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.618.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 août 2014 à 10.00 heures à Ingeldorf*

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019; à savoir:

- Monsieur Patrick HOLPER, Administrateur et Administrateur délégué, né le 19 avril 1972 à Saint-Vith (B) et demeurant à B-4780 Saint-Vith, Luxemburger Strasse 17;

- «PricewaterhouseCoopers» avec l'enseigne «PwC», réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477.

Afin d'être en conformité avec ce qui précède, l'assemblée décide également de rectifier la date d'expiration du mandat, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2019, des personnes suivantes:

- Monsieur Bastiaan BARENBRUG, Administrateur, né le 14 avril 1971 à Neumünster (D) et demeurant à NL-6812 DB Arnhem, 21, Hulkesteinseweg;

- Monsieur Frank BARENBRUG, Administrateur, né le 9 avril 1973 à Neumünster (D) et demeurant à NL-6814 BB Arnhem, 14-A4 Sonsbeekweg;

- Monsieur Gerhardus VAN RAAN, Administrateur, né le 20 octobre 1960 à Deventer (NL) et demeurant à NL-7431 GS-Diepenveen, 68 Stijne van Sallandstraat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014172640/26.

(140198026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

**ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Les comptes annuels de la Société au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

*Pour ACMBernstein SICAV*

Référence de publication: 2014172573/12.

(140197350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**AES Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 163.400.

Par résolutions prises en date du 16 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, 10019 New York, États-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 48<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, États-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 17 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014172577/15.

(140198052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Bati-Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.  
R.C.S. Luxembourg B 37.177.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014172641/9.

(140197405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Batipart International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 180.106.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Julien Ruggieri

*Président*

Référence de publication: 2014172642/12.

(140198332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Batipart Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 116.420.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 16 juin 2014*

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Mazars S.A. vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de nommer la société Mazars Luxembourg S.A. dont le siège social est situé 10A rue Henri Schnadt à Luxembourg (L-2530) et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le n° B-159.962 comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Fait à Luxembourg le 16 juin 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Paul BOBAN

Administrateur

Référence de publication: 2014172643/16.

(140198202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Batipart Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Paul Boban

Administrateur

Référence de publication: 2014172644/12.

(140198303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

*Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 21.07.2014*

Das Mandat der Gesellschaft "HRT Révision S.A., als Wirtschaftsprüfer endet mit dem Jahresabschluss per 31. Dezember 2013.

Der Verwaltungsrat bestellt die Gesellschaft "Pricewaterhouse Coopers, Société Coopérative", zugelassener Wirtschaftsprüfer, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer, erstmalig für die Prüfung des am 31. Dezember 2014 endenden Geschäftsjahres.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Fiduciaire Everard Klein Sàrl

Référence de publication: 2014172645/15.

(140197324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**BCF I Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.513.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brigade Credit Fund I Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 221,367, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCF I Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 173513, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, (the "Company"), incorporated on 6 December 2012 by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number C-214 of 29 January 2013;

represented by Me Darya Spivak, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 October 2014 given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities,

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

II. The Sole Shareholder is the holder of all the twenty thousand (20,000) shares issued by the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on the items of the following agenda:

1. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, the appointment of I.L.L. Services S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153141 as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolved as follows:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator I.L.L. Services S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153141.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda, the sole shareholder decision was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing person hereto, the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu*

Brigade Credit Fund I Ltd., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Îles Caïmans, ayant son siège social à 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro 221,367 étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BCF I Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173513, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, (la «Société»), constituée le 6 décembre 2012 par acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-214 du 29 janvier 2013;

représentée par Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2014 délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

II. L'Associé Unique détient l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur les points de l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société, nomination de I.L.L. Services S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153141 en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé ce qui suit

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'Associé Unique e a décidé de nommer en tant que liquidateur I.L.L. Services S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153141.

L'Associé Unique a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'Associé Unique a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51100. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172646/98.

(140198185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**BCR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 70, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 191.123.

Le gérant unique de la société BCR LUX S.à r.l., constate que lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2014, le code postal du siège social n'a pas été correctement renseigné. Il prend la décision de corriger le code postal du siège sociale de la société. Par conséquent, l'adresse du siège social de BCR LUX S.à r.l. n'est pas L-4130 Esch/Alzette, 70, rue du Brill, mais L-4042 Esch/Alzette, 70, rue du Brill.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BCR LUX Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2014172648/14.

(140197739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Belu Slovaquie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.666.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2013:*

Les actionnaires actent la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de commissaire. L'Assemblée ratifie rétroactivement 1<sup>er</sup> janvier 2013, la nomination de Compliance & Control, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 comme commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014172652/15.

(140197348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**Bestinver Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.617.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du 02 octobre 2014*

En date du 02 octobre 2014 le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. FRANCISCO GARCIA PARAMES en tant qu'administrateur de la société

Pour extrait sincère et conforme  
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014172653/12.

(140197605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

---

**SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 154.678.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 13 mai 2014:

D'accepter la démission de Madame Ailbhe JENNINGS avec effet immédiat;

et

De nommer en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée illimitée, Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnston, Royaume-Uni, résidant au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172379/16.

(140197261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.430.240,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 140.558.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of October.  
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Libra Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, having a share capital of two million four hundred thirty thousand two hundred forty Euro (€ 2,430,240), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140.558,

incorporated on 21 July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2020 and dated 20 August 2008. The articles of association have been amended several times and for the last time on 9 September 2011 by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg and published in the Mémorial number 2852 and dated 22 November 2011.

The Meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Mathieu GIROTTO, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

l) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding share capital divided into two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class A-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class A-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class B-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class B-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class C-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class C-2 shares, two hundred forty-

three thousand twenty-four (243,024) class D-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class D-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class E-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class E-2 shares, each of a par value of one Euro (€ 1), such Shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, all the Shares are duly represented at this Meeting.

II) The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the Meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Creation of a new class of shares, namely the ordinary shares, with the rights and obligations as provided for in the Amended and Restated Articles (as defined below); increase of the share capital of the Company by an amount of thirty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 30,375) from its current amount of two million four hundred thirty thousand two hundred and forty Euro (EUR 2,430,240) to two million four hundred sixty thousand six hundred fifteen Euro (EUR 2,460,615) by the issue of thirty thousand three hundred seventy-five (30,375) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Shares") for a total subscription price of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) (the "Subscription Price"), subscription to the New Shares by KC Knauer Consulting GmbH and UMN Beteiligungs GmbH; allocation of an amount of thirty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 30,375) to the share capital account of the Company and an amount of seven hundred nineteen thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 719,625) to the share premium account of the Company and consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

2. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, substantially in the form attached to the proxies to this Meeting (the "Amended and Restated Articles").

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

#### *First resolution*

The Meeting resolved to create a new class of shares, namely the ordinary shares, with the rights and obligations as provided for in the Amended and Restated Articles.

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 30,375)

from its current amount of two million four hundred thirty thousand two hundred and forty Euro (EUR 2,430,240) to two million four hundred sixty thousand six hundred fifteen Euro (EUR 2,460,615)

by the issue of thirty thousand three hundred seventy-five (30,375) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Shares"), for a total subscription price of an amount of seven hundred fifty thousand Euro (EUR 750,000) (the "Subscription Price").

The New Shares have been subscribed at the Subscription Price and have been paid in cash by the subscribers listed below pursuant to subscription forms, which having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Number of ordinary shares subscribed	Subscription Price (EUR)
KC Knauer Consulting GmbH . . . . .	20,250	500,000
UMN Beteiligungs GmbH . . . . .	10,125	250,000
Total . . . . .	30,375	750,000

Evidence of the payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount of thirty thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 30,375) to the share capital account of the Company and an amount of seven hundred nineteen thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 719,625) to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety, substantially in the form attached to the proxies to this Meeting.

### **Amended and Restated Articles**

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Libra Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating as provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The capital is set at two million four hundred sixty thousand six hundred fifteen Euro (€ 2,460,615) represented by two million four hundred sixty thousand six hundred fifteen (2,460,615) shares of a par value of one Euro (€ 1) each divided into: (i) thirty thousand three hundred seventy-five (30,375) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class A-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class A-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class B-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class B-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class C-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class C-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class D-1 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class D-2 shares, two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class E-1 shares and two hundred forty-three thousand twenty-four (243,024) class E-2 shares, (collectively referred to as the "Alphabet Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") and with such rights and obligations as set out in the present articles of association. The share premium account is freely distributable to all shareholders of the Company.

##### 5.2 Amendment of the capital

5.2.1 The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

5.2.2 The share capital of the Company may be reduced at any time by way of a cancellation and repurchase of Shares including the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), provided that such repurchases and cancellations shall be done pro rata amongst the holders of such classes. Any repurchases and cancellations of classes of Shares shall occur by way of approval at the general meeting of the shareholders resolving at the quorum and majorities provided for in the articles of association provided that the cancellations and repurchases of classes of Alphabet Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class E) and taking into consideration the respective entitlements of the Cap Shares and the Inc Shares and, provided further, that such repurchases and cancellations shall be done pro rata amongst the holders of such classes of Alphabet Shares.

##### 5.3 Preemption rights

5.3.1 The Company shall not issue, sell or exchange, or agree to issue, sell or exchange, or reserve or set aside for issuance, sale or exchange, any equity securities (including, without limitation, any Alphabet Shares, Ordinary Shares, common shares, preferred shares, preferred equity certificates or convertible preferred equity certificates, securities

convertible or exchangeable into equity securities, or rights or options to acquire equity securities in the Company (collectively, the “Preemptive Securities”), unless the Company shall have first offered to issue or sell to each shareholder (collectively, the “Preemptive Holders”) such Preemptive Holder’s Pro Rata Share (as defined below) of the Preemptive Securities, at such price and on such other terms as shall have been specified by the Company in writing and delivered to each such Preemptive Holder (the “Preemptive Offer”), which Preemptive Offer by its terms shall remain open and irrevocable for a period of 10 Business Days from the date it is delivered by the Company (the “Preemptive Offer Period”). Each Preemptive Holder may elect to subscribe to all or any portion of such Preemptive Holder’s Pro Rata Share of the Preemptive Securities as specified in the Preemptive Offer at the price and on the terms specified therein by delivering written notice of such election to the Company within the Preemptive Offer Period; provided that if more than one type of Preemptive Security was issued, each Preemptive Holder shall, if it exercises its rights pursuant to this article 5.3.1., subscribe to such Preemptive Securities in the same ratio as issued. Any Preemptive Securities not elected to be subscribed by the end of the Preemptive Offer Period shall be re-offered for a 5 Business Day period by the Company on a pro rata basis to the Preemptive Holders who have elected to purchase their Pro Rata Share. Each Preemptive Holder’s “Pro Rata Share” of Preemptive Securities shall be equal to the product of (i) the total number of Preemptive Securities, multiplied by (ii) the quotient of (A) the number of Preemptive Securities then held by such Preemptive Holder, on an as if converted, fully diluted basis, divided by (B) the number of Preemptive Securities then issued and outstanding on an as if converted, fully diluted basis.

5.3.2. If the Preemptive Holders have not, collectively, elected to subscribe to all of the Preemptive Securities following the re-offer period referred to above, then any Preemptive Securities, not subject to such election may be offered for issue or sale and issued or sold by the Company for a period of 120 days from the last day of such re-offer period, but only on terms and conditions no more favourable to the prospective acquirer or subscriber than those terms and conditions set forth in the Preemptive Offer to the Preemptive Holders. Any Preemptive Securities not sold shall again become subject to the requirements of article 5.3.1.

5.3.3. Articles 5.3.1 and 5.3.2 shall not apply if the Preemptive Securities are to be issued or sold by the Company to a Strategic Investor agreed by the A Investors, whose identity shall be notified to Other Shareholders and the Company before the issue or sale of the Preemptive Securities.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Except if otherwise provided by law, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company’s share capital. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

The Other Shareholders shall not sell or Transfer or otherwise dispose of, mortgage, charge or encumber any Shares (or any interest in them) of which it is the registered owner and/or beneficial owner unless (in each case) it is made in accordance with any agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any) or these articles of association.

#### 6.1 Permitted Transfer of Shares

6.1.1. Subject to the provisions of these articles of association, the law, any agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any) and article 6.1.1.15 below, the following shareholder or shareholders may at any time Transfer any (unless provided otherwise herein) of their Shares in the Company as follows provided that the absolute number of A Investors will be greater than the absolute number of B Investors, the C Investor, the NED Investor and the MD Investor in the Company:

6.1.1.1. any of the A Investors to any of its Associates, provided that the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.2. any of the A Investors or its Associates to the beneficial owners of shares or units in a fund affiliated with the A Investors or its Associates if made as a pro rata distribution in kind to all beneficial owners of the relevant fund provided that each transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.3. any of the A Investors to any person who holds the Shares only as a nominee for the A Investors or the Associate of the A Investors provided that the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.4. any of the A Investors to a Strategic Investor provided that the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any);

6.1.1.5. as provided by articles 6.2, 6.3 and 6.A; or

6.1.1.6. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks for which the B Investors shall provide the A Investors with all documentation on the transferee reasonably required by the A Investors, (i) by any of the B Investors to any of its Associates or (ii) by any of the B Investors or its Associates to the beneficial owners of shares or units in a fund affiliated with the B Investors or its Associates if made as a pro rata distribution in kind to all beneficial owners of the relevant fund or (iii) by any of the B Investors to any Person who holds the Shares only as a nominee for the B Investors or the Associate of the B Investors, provided that, in each case, each transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.7. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks regarding the transferee, by any of the B Investors to any company wholly owned and controlled by the B Investors or to a Related Person of the B Investors (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18) or to the trustees of any trust created in favour of himself and/or any Related Person(s) (notwithstanding that one or more charities may be named as residuary beneficiaries of any trust) or to an investment vehicle for the benefit of a Related Person of any age under the control of the B Investors provided that, in each case, the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.8. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks regarding the transferee, by the personal representatives of a deceased or liquidated shareholder to any Related Person of that deceased or liquidated shareholder provided that, in each case, (i) the transferor shall then Transfer all of the Shares and preferred equity certificate (if any) held by it to the Related Person, and (ii) the Related Person shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.9. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks for which the C Investor shall provide the A Investors with all documentation on the transferee reasonably required by the A Investors, (i) by the C Investor to any of its Associates or (ii) by the C Investor or its Associates to the beneficial owners of shares or units in a fund affiliated with the C Investor or its Associates if made as a pro rata distribution in kind to all beneficial owners of the relevant fund or (iii) by the C Investor to any Person who holds the Shares only as a nominee for the C Investor or the Associate of the C Investor, provided that, in each case, each transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.10. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks regarding the transferee, by the C Investor to any company wholly owned and controlled by the C Investor or to a Related Person of the C Investor (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18) or to the trustees of any trust created in favour of himself and/or any Related Person(s) (notwithstanding that one or more charities may be named as residuary beneficiaries of any trust) or to an investment vehicle for the benefit of a Related Person of any age under the control of the C Investor provided that, in each case, the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholders’ agreement (if any); or

6.1.1.11. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks for which the NED Investor shall provide the A Investors with all documentation on the transferee reasonably required by the A Investors, (i) by the NED Investor to any of its Associates or (ii) by the NED Investor or its Associates to the beneficial owners of shares or units in a fund affiliated with the NED Investor or its Associates if made as a pro rata distribution in kind to all beneficial owners of the relevant fund or (iii) by the NED Investor to any Person who holds the Shares only as a nominee for the NED Investor or the Associate of the NED Investor, provided that, in each case, each transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholder’s agreement (if any); or

6.1.1.12. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks regarding the transferee, by the NED Investor to any company wholly owned and controlled by the NED Investor and/or by the beneficial owner of the NED Investor or to a Related Person of the NED Investor (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18) or to the trustees of any trust created in favour of himself and/or any Related Person(s) (notwithstanding that one or more charities may be named as residuary beneficiaries of any trust) or to an investment vehicle for the benefit of a Related Person of any age under the control of the NED Investor and/or by the beneficial owner of the NED Investor provided that, in each case, the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholder’s agreement (if any); or

6.1.1.13. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks for which the MD Investor shall provide the A Investors with all documentation on the transferee reasonably required by the A Investors, (i) by the MD Investor to any of its Associates or (ii) by the MD Investor or its Associates to the beneficial owners of shares or units in a fund affiliated with the MD Investor or its Associates if made as a pro rata distribution in kind to all beneficial owners of the relevant fund or (iii) by the MD Investor to any Person who holds the Shares only as a nominee for the MD Investor or the Associate of the MD Investor, provided that, in each case, each transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholder’s agreement (if any); or

6.1.1.14. with prior written notice to the A Investors and only upon completion by the A Investors of any reasonable and customary “know your customer” checks regarding the transferee, by the MD Investor to any company wholly owned and controlled by the MD Investor and/or by the beneficial owner of the MD Investor or to a Related Person of the MD Investor (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18) or to the trustees of any trust created in favour of himself and/or any Related Person(s) (notwithstanding that one or more charities may be named as residuary beneficiaries of any trust) or to an investment vehicle for the benefit of a Related Person of any

age under the control of the MD Investor and/or by the beneficial owner of the MD Investor provided that, in each case, the transferee shall execute a deed of adherence undertaking to adhere to a certain shareholder's agreement (if any).

6.1.1.15. The A Investors shall have the right to Transfer at their discretion and at any time such numbers of Shares to such nominees or Associates in accordance with the provisions of this article 6.1 so that the absolute number of A Investors is greater than the absolute number of B Investors, C Investor, NED Investor and MD Investor.

6.1.2. If a transferee of any Shares under article 6.1.1. above shall at any time cease to be an Associate or a Related Person or otherwise ceases to be a permitted transferee in relation to the original (or first) transferor of the relevant Shares in the Company (the "Relevant Shares"), that transferee shall, immediately prior to that cessation (re-)Transfer the Relevant Shares to the original (or first) transferor or (in relation to the A Investors) to an Associate of the A Investors or (in relation to the B Investors) to an Associate of the B Investors or (in relation to the C Investor) to an Associate of the C Investor or (in relation to the NED Investor) to an Associate of the NED Investor or (in relation to the MD Investor) to an Associate of the MD Investor.

6.1.3. Any Transfer of Shares which is not expressly permitted by any shareholders' agreement (if any) shall not be valid and shall not be recognised by and enforceable against the respective other shareholders and the Company.

6.1.4. Without prejudice to articles 5.2.2 and 5.3, the shareholders irrevocably waive any right of pre-emption they may have under the articles of association or the Law on Commercial Companies.

6.1.5. In connection with any Transfer of Shares, no shareholder may Transfer Shares without also transferring a pro rata amount of any preferred equity certificates (if any) held by such shareholder, and conversely, no shareholder may Transfer any preferred equity certificates (if any) without also transferring a pro rata amount of Shares held by such shareholder.

## 6.2 Drag-along right

6.2.1 If the A Investors wish to Transfer Shares and preferred equity certificates, if any, representing more than 50% of the total issued Shares of the Company and preferred equity certificates, if any (the "Proposed Sale") to a Third Party Purchaser, the A Investors shall have the option (the "Drag Along Option") to require (such transaction being referred to as a "Drag Along Transaction"), in accordance with this article 6.2, all of the Other Shareholders to Transfer the same proportion of their Shares for each class of Shares and preferred equity certificates, if any, with all rights attaching to them and free from encumbrances to the Third Party Purchaser, it being noted that for the purpose of this article 6, the Ordinary Shares and the Alphabet Shares shall be considered as the same category of Shares, so that the proportion applying to the Alphabet Shares shall also apply to the Ordinary Shares. The A Investors shall give the Other Shareholders not less than 14 days' notice of their intention to serve a Drag Along Notice (as defined in article 6.2.2).

6.2.2 The A Investors may exercise the Drag Along Option by giving notice to that effect (a "Drag Along Notice") to all of the Other Shareholders. A Drag Along Notice shall specify that the Other Shareholders are required to Transfer all or some of their Shares and preferred equity certificates, if any, to the Third Party Purchaser, the price at which the Shares and preferred equity certificates, if any, are to be transferred (determined in accordance with article 6.2.4), the proposed date of Transfer and the identity of the Third Party Purchaser and of the A Investors Representative.

6.2.3 A Drag Along Notice shall be irrevocable and shall lapse if for any reason the A Investors shall not Transfer their Shares and preferred equity certificates, if any, to the Third Party Purchaser within 150 days after the date of the Drag Along Notice.

6.2.4 Without prejudice to article 6.2.7, the Other Shareholders shall be obliged to Transfer all of their Shares and preferred equity certificates, if any, at the price specified in the Drag Along Notice (the "Drag Along Price") being not less than the highest price for each instrument paid (or to be paid) to the A Investors and provided that the terms of the Transfer of the Other Shareholders' Shares and preferred equity certificates, if any, are on the same terms as the terms accepted by the A Investors (including the type and mix of cash and securities or other consideration, deferred payment or any limitation of liability). If the A Investors do not hold any Ordinary Shares at the time of the Proposed Sale, the price shall be equal to:

(i). if the Libra MOI at the time of the Proposed Sale is less than 1.60 times: the Libra MOI\*Subscription Price of the Ordinary Shares;

(ii). If the Libra MOI at the time of the Proposed Sale is equal to 1.60 times: two times the Subscription Price of the Ordinary Shares;

(iii). if the Libra MOI at the time of the Proposed Sale is greater than 1.60 times and lower than 3.50 times:  $(2 + ((\text{Libra MOI} - 1.6) * 9.4737)) * \text{Subscription Price of the Ordinary Shares}$ ;

(iv). if the Libra MOI at the time of the Proposed Sale is greater than 3.5 times: twenty times the Subscription Price of Ordinary Shares.

6.2.5 Completion of the Transfer of the Other Shareholders' Shares and preferred equity certificates, if any, shall take place on the same date and time as the date and time of the Transfer of the A Investors' Shares and preferred equity certificates, if any.

6.2.6 If the A Investors exercise the Drag Along Option and approve the Proposed Sale, each Other Shareholder will agree to Transfer its Shares and preferred equity certificates, if any, on the terms and conditions of the approved Proposed Sale and will take all reasonably necessary actions, in its, his or her capacity as a shareholder of the Company, as directed

by the A Investors Representative in connection with the consummation of any Proposed Sale, including without limitation, executing any applicable transfer or purchase agreement as may be reasonably specified by the A Investors Representative, subject to the provisions set forth in article 6.2.7. If the Other Shareholders fail to take all reasonably necessary actions in connection with the consummation of any Proposed Sale by the date indicated in the Drag Along Notice, the defaulting Other Shareholders shall be deemed to have irrevocably appointed the A Investors Representative to be his attorney to take any actions, to execute any agreement and to do all other things as may be reasonably necessary to accept, transfer and complete the Transfer of the Shares under this article 6.2.6 and to make such representations and warranties in accordance with article 6.2.7 for and on behalf of the defaulting Other Shareholders. The A Investors shall procure that the Drag Along Price shall be paid to such Other Shareholders concurrently with completion of the Transfer. Any restrictions contained in the articles of association and any shareholders' agreement (if any) (other than as set forth in this article 6.2) shall not apply on any Transfer of Shares and preferred equity certificates, if any, to the Third Party Purchaser named in a Drag Along Notice and the shareholders irrevocably undertake to waive any right of pre-emption they may have in relation to the Shares and preferred equity certificates, if any, referred to in the Drag Along Notice.

6.2.7 Each shareholder (a "Dragged Shareholder") participating in any Drag Along Transaction shall (A) make such representations, warranties and covenants and enter into such definitive agreements as are customary for transactions of the nature of the Proposed Sale (and shall not be required to make any representations and warranties regarding the business or operations of the Company, Luxco 2 or any member of the Pepcom Group); and provided, however, that no Associate or affiliate of any Dragged Shareholder (other than any Associate or affiliate that is also a Dragged Shareholder) shall be required to be bound by any covenant not to compete or other covenant that unreasonably restricts the business and operations of such Associate or affiliate; and provided, further, that, if those Dragged Shareholders are required to provide any representations, warranties or indemnities in connection with such Proposed Sale, (1) liability for misrepresentation or indemnity shall (as to those Dragged Shareholders) be expressly stated to be several but not joint (and shall be limited only to the specific representations and warranties provided by each such Dragged Shareholder (including under the power of attorney provided for in article 6.2.6)) and (2) each such Dragged Shareholder shall not be liable for more than its pro rata share (based on such Dragged Shareholder's proportional share of the Shares and up to the amount of aggregate proceeds received by such Dragged Shareholder) of any liability for misrepresentation or indemnity (other than representations and indemnities concerning each shareholder's title to the Shares and authority, power and right to enter into and consummate the Proposed Sale without contravention of any law or agreement, for which each shareholder shall be solely liable), (B) benefit from all of the same provisions of the definitive agreements as the A Investors and (C) be required to bear its proportionate share of any escrows, holdbacks, indemnities or adjustments in purchase price.

### 6.3 Tag-along right

6.3.1 No Transfer of Shares and preferred equity certificates, if any, by any A Investor (each a "Transferring Shareholder" and collectively, the "Transferring Shareholders") shall be permitted unless it is bona fide and on arm's length terms to a Third-Party Purchaser and unless such Third Party Purchaser (the "Proposed Buyer") shall have unconditionally offered to purchase from each Other Shareholder who is not a Transferring Shareholder (each a "Remaining Shareholder") a Pro Rata Share (as defined below) of such Remaining Shareholder's Shares it being noted that for the purpose of this article 6.3, the Ordinary Shares and the Alphabet Shares shall be considered as the same category of Shares, so that the proportion applying to the Alphabet Shares shall also apply to the Ordinary Shares.

The offer to be made to each Remaining Shareholder by the Proposed Buyer shall be in writing and capable of acceptance by such Remaining Shareholder, by written notice to the Transferring Shareholder within 21 days after such Remaining Shareholder's receipt of a Tag Along Notice (as defined below). The Transferring Shareholders shall promptly give written notice (the "Tag Along Notice") to each Remaining Shareholder setting forth in reasonable detail the terms and conditions of the Proposed Buyer's offer, including the proposed amount and form of consideration, terms and conditions of payment, price at which the Shares and preferred equity certificates, if any, are to be transferred (determined in accordance with article 6.3.3), the proposed date of Transfer (which shall be set at not less than 10 days from the expiry of the specified period for acceptance of the offer) and a summary of any other material terms pertaining to the proposed transaction (such transaction being referred to as the "Tag Along Transaction"). The offer shall be deemed to have been irrevocably rejected by a Remaining Shareholder if that Remaining Shareholder shall not accept, by written notice to the Transferring Shareholders within the Tag Along Acceptance Period (as defined below), the offer in accordance with its terms, conditions and provisions as set forth in the Tag Along Notice.

If one or more Remaining Shareholders have delivered a written notice to the Transferring Shareholder within 21 days after its receipt of a Tag Along Notice (such 21 day period being referred to as the "Tag Along Acceptance Period"), then the Transferring Shareholders and such Remaining Shareholders shall be entitled to sell in the proposed Transfer a number of Alphabet Shares and preferred equity certificates, if any, equal to the product of (i) the quotient determined by dividing the percentage of all Alphabet Shares and preferred equity certificates, if any, owned by each such Person by the aggregate percentage of all Alphabet Shares and preferred equity certificates, if any, owned by the Transferring Shareholders and the Remaining Shareholders participating in such Transfer and (ii) the number of Alphabet Shares and preferred equity certificates, if any, to be sold to the Proposed Buyer in such proposed Transfer (each such number, the "Pro Rata Share" of each such shareholder). The number of Ordinary Shares to be sold by the NED Investor or by the MD Investor should they wish to tag along, will be equal to this percentage.

6.3.2 The price for each of the Shares of the Remaining Shareholders shall be no less than the highest price per class of Shares or preferred equity certificates, if any, paid (or to be paid) by the Proposed Buyer for the Shares and preferred equity certificates, if any, in the Company and the terms of the Transfer of the Remaining Shareholders' Shares and preferred equity certificates, if any, shall be on the same terms as the terms accepted for the other Shares and preferred equity certificates, if any (including the type and mix of cash and securities and other consideration or any limitation of liability). If the Transferring Shareholders do not hold Ordinary Shares at the time of the Drag Along Notice, the price for the Ordinary Shares shall be equal to:

(i). if the Libra MOI at the time of the Tag Along Transaction is less than 1.60 times: the Libra MOI\*Subscription Price of the Ordinary Shares;

(ii). If the Libra MOI at the time of the Tag Along Transaction is equal to 1.60 times: two times the Subscription Price of the Ordinary Shares;

(iii). if the Libra MOI at the time of the Tag Along Transaction is greater than 1.60 times and lower than 3.50 times:  $(2 + ((\text{Libra MOI} - 1.6) * 9.4737)) * \text{Subscription Price of the Ordinary Shares}$ ;

(iv). if the Libra MOI at the time of the Tag Along Transaction is greater than 3.5 times: twenty times the Subscription Price of Ordinary Shares.

6.3.3 Each Remaining Shareholder who accepts the offer referenced in article 6.3 may sell its Pro Rata Share of its Shares to the Proposed Buyer. Completion of the Transfer of the Remaining Shareholders' Shares who accept the offer referred to in article 6.3.1 and payment of the relevant consideration shall take place on the same date and time as the date and time of the Transfer of the other Shares under article 6.3.1.

6.3.4 The Board shall refuse to register the Transfer of any Shares to the Proposed Buyer if the Proposed Buyer does not comply with the provisions of this article.

6.3.5 All shareholders ("Tagging Shareholders") participating in any Tag Along Transaction shall be treated equally and uniformly, including without limitation, with respect to any representations, warranties, covenants and other agreements required by the Proposed Buyer, the same forms of which shall be required to be made or entered into by all such Tagging Shareholders. For the avoidance of doubt, none of the Other Shareholders shall be treated less favourably than any of the A Investors in connection with a Tag Along Transaction. Each Tagging Shareholder participating in any Tag Along Transaction shall not be liable for more than its Pro Rata Share (based on such Tagging Shareholder's proportional share of the Shares being Transferred and not in excess of aggregate proceeds received by such Tagging Shareholder) of any liability attributable to Tagging Shareholders in connection with such Tag Along Transaction.

#### 6-A. Leaver compulsory transfers

6-A.1 If (i) the beneficial owner of the NED Investor ceases to provide services to any Pepcom Group company as an advisory or supervisory board member or consultant (such relationship with the relevant Pepcom Group company as advisory or supervisory board member or consultant the "Consultancy"), for any reason except for the termination of the consultancy agreement between pepcom GmbH and such beneficial owner (the "Consultancy Agreement") as indicated in any agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any) and/or (ii) the beneficial owner of the MD Investor ceases to provide services to any Pepcom Group company as a managing director in accordance with the provisions of the service agreement between pepcom GmbH and such beneficial owner (the "MD Service Agreement") for any reason (the beneficial owners of the NED Investor and the MD Investor being each referred to as a "Leaver" and such cessation of the provision of the Consultancy in case of the NED Investor, and/or, in the case of the MD Investor, the termination of the MD Service Agreement being each referred to as a "Leaver Event"), the NED Investor and/or the MD Investor, as applicable, shall, upon the A Investor's request,

6-A.1.1 Transfer all of the NED Securities or the MD Securities, as applicable, in the Company to the A Investors; and/or

6-A.1.2 agree to the repayment/redemption of the NED Securities or the MD Securities, as applicable, in the Company; and/or

6-A.1.3 to the extent legally feasible, Transfer all of the NED Securities or the MD Securities, as applicable, in the Company to the Company; and/or

6-A.1.4 Transfer all of the the NED Securities or the MD Securities, as applicable, in the Company to a third party nominated by the A Investors.

6-A.2 The A Investors may choose any of the requests set forth in article 6-A.1 in their free discretion.

6-A.3 Article 6-A.1 shall also apply if the beneficial owner of the NED Investor or the beneficial owner of the MD Investor is put on garden leave under the Consultancy Agreement in the case of the NED Investor and under the MD Service Agreement in the case of the MD Investor or is given notice as to the termination of his Consultancy.

6-A.4 The A Investors are entitled to exercise their above rights within a period of six (6) months from the Leaver Event by virtue of a written exercise notice (the "Leaver Exercise Notice"). If the A Investors demand a Transfer pursuant to articles 6-A.1.1, 6-A.1.3 or 6-A.1.4, the NED Investor or the MD Investor is obligated to effect the Transfer of its securities (including the Shares and any preferred equity certificate which may be issued from time to time) by virtue of a sale and transfer agreement within thirty (30) days after the receipt of the Leaver Exercise Notice.

6-A.5 In connection with any Transfer or repayment/redemption set forth within the article 6-A.1, the NED Investor or the MD Investor shall only be required to provide warranties with respect to the title and ownership and the Shares and any preferred equity certificate not being subject to encumbrances and any other third party rights.

6-A.6 If the A Investors demand a Transfer and/or repayment/redemption pursuant to article 6-A.1, all shareholders and the Company are obliged to take all necessary acts and measures, to the extent legally possible, to effect the required Transfer and/or repayment/redemption of the NED Securities or the MD Securities (as applicable).

6-A.7 Any restrictions contained in these articles of association and any agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company shall not apply on any Transfer and/or repayment/redemption of the NED Securities or of the MD Securities (as applicable) pursuant to this article 6-A and the shareholders irrevocably undertake to waive any rights (including without limitation any right of pre-emption) they may have under law, these articles of association, any agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company or otherwise.

6-A.8 Each of the Leaver and the NED Investor or the MD Investor undertakes not to acquire any further Shares and preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time by any means and undertakes not to exercise any right to acquire or subscribe for any further Shares or such preferred equity certificates or other instruments in the Company.

6-A.9 (I) In the event that the Consultancy Agreement is terminated, in the case of the NED Investor by a Pepcom Group company due to a cause as indicated in any agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company, and

(II) in the event that the MD Service Agreement is terminated, in the case of the MD Investor: (A) by members of the Pepcom Group (i) for fraud, (ii) because the Leaver becomes incapable of properly performing his duties under the MD Service Agreement, (iii) because the MD Investor and/or the Leaver has a bankruptcy order made against it/him or makes any arrangement or composition with creditors generally, (iv) because the Leaver becomes prohibited from being a company director or board member in any country due to a breach of contract or violation of any laws caused by the Leaver, (v) because the Leaver is guilty of gross misconduct or wilful and persistent neglect of his obligations under the MD Service Agreement, (vi) because the Leaver is convicted of any criminal offence (other than an offence under the road traffic legislation in Germany or elsewhere for which non-custodial penalties are imposed), (vii) because the Leaver acts in a manner which brings or may bring any Pepcom Group company into disrepute, or (viii) other circumstances that would entitle members of the Pepcom Group to terminate the MD Service Agreement for cause under principles applying to service agreements under Section 626 of the German Civil Code; (B) by the Leaver by way of termination other than for cause, or (C) due to the Leaver refusing to accept an offer by the Pepcom Group to extend the MD Service Agreement at the same or better conditions, the Leaver shall be deemed to be a bad leaver (the "Bad Leaver").

6-A.10 In case the Leaver is deemed to be a Bad Leaver, the price or payment for any NED Securities or MD Securities (as applicable) shall be the lower of the Subscription Price and the Market Price (as defined below).

6-A.11 If the Consultancy Agreement in the case of the NED Investor or the MD Service Agreement in the case of the MD Investor is terminated for other reasons than set forth in article 6-A.9, such Leaver shall be deemed to be a good leaver (the "Good Leaver"). If the Leaver has become a Good Leaver as a consequence of a voluntary termination on the part of the Pepcom Group company other than pursuant to articles 6-A.9., the Leaver may not subsequently be re-qualified as a Bad Leaver for purposes of this Article.

6-A.12 In case the Leaver is deemed to be a Good Leaver,

- the price or payment for any NED Securities shall be the higher of the Subscription Price and the Market Price;
- the price or payment for any MD Securities shall be the higher of the Market Price and the Subscription Price for those MD Securities that have vested (the "Vested Securities"), and the Subscription Price for those MD Securities that are unvested (the "Unvested Securities"). The percentage of Vested Securities will be calculated based on the number of entire months since the effective date of the MD Service Agreement divided by twenty-four (24) and the percentage of Unvested Securities is 100% minus the percentage of Vested Securities.

6-A.13 For the purpose of Articles 6-A.10 and 6-A.12, the fair market value of the relevant NED Securities or the relevant MD Securities (the "Market Price") shall be based on the last year end valuation of the Company in the audited accounts of the A Investors which is currently based on an EBITDA methodology adjusted in line with The British Private Equity & Venture Capital Association (BVCA) standards and according to the waterfall set out in article 13.3 below. Should an exit event (as may be described in any agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company) occur within 12 months of the Leaver Event, the Market Price will be adjusted to reflect the fair market value paid by a third party in such an exit event.

6-A.14 If the NED Investor or the MD Investor has Transferred all or some of its NED Securities or MD Securities (as applicable) to an Associate, a Related Person or otherwise a permitted transferee in accordance with the provisions of these articles of association or any agreement which may exist from time to time between the shareholders and the Company, such Associate, Related Person or permitted transferee shall be obliged to comply with the provisions of this article 6-A and the references to the NED Investor or the MD Investor in this article 6-A shall be read so as to include a reference to such Associate, Related Person or permitted transferee.

## **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company shall be comprised of at least 4 managers (each a “Manager”, and together the “Managers”), of whom at least 2 shall be Luxembourg residents (each a “Lux Manager”), and the remaining 2 shall be Persons who may not be resident in Luxembourg as managers (each an “Investor Manager”). The chairman of the board of Managers (the “Board”) shall be appointed by the Board among the Investor Managers.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.2 No business shall be transacted at any meeting of the Board (i) unless the quorum is present, (ii) unless at least 1 Investor Manager is present or represented and (iii) unless at least a majority of the Lux Managers is present.

7.3 Any Manager may appoint another Manager of the same class to act as its proxy, subject to and in accordance with the articles of association and the applicable laws. Any Manager may represent one or more Managers of the same class.

7.4 Any vacancy of the Board in respect of a Manager shall be filled on a provisional basis by the Board. In this case, the next general meeting of the shareholders shall confirm the permanent appointment.

7.5 Board meetings may be called by any of the Managers. The Board shall meet at such times and places as the Board shall determine necessary or appropriate to carry on its business.

7.6 At least 72 hours’ notice of each meeting of the Board shall be given to each Manager unless in any particular case a majority of the Managers (which majority shall include an Investor Manager) otherwise agrees, or unless all the Managers are present or represented at a meeting of the Board and declare having had previous knowledge of the agenda of such meeting and waive any requirement of a convening notice.

7.7 The Board shall conduct its activities in a proper and professional manner having due regard to the advice of its professional advisers, and the Company’s auditors.

7.8 Subject to the law, the Board may delegate certain operational responsibilities to an operating executive board which shall consist of those persons decided by the Board from time to time.

7.9 The quorum for the transaction of business at any meeting of the Board shall be 3 Managers, provided that:

7.9.1. where only 3 Managers are present or represented, they must not be tax residents of a single jurisdiction other than the jurisdiction in which the Company is incorporated, or if different, the jurisdiction in which it is intended that the Company be tax resident (the “Tax Residence Jurisdiction”);

7.9.2. if more than 3 Managers are present or represented, there must not be a majority who are resident in a single jurisdiction (other than in the Tax Residence Jurisdiction); and

7.9.3. at least 1 Investor Manager must be present or represented.

If a quorum is not present the meeting shall be adjourned for 5 days which are not a Saturday or Sunday or any public holiday in Luxembourg (each a “Business Day”) to the same place and time. If a quorum is not present at any adjourned meeting it may be adjourned in a similar fashion for a second time, provided that at any second adjourned meeting any 2 Managers present shall constitute a quorum. Notice of an adjourned meeting shall be given to all Managers at least 2 Business Days before the date of any adjourned meeting unless otherwise agreed unanimously by the Managers. A quorum must be fulfilled throughout a meeting to have the resolutions validly passed.

7.10 There shall not be a quorum at any meeting or any adjourned meeting of the Board if a majority of the Managers present are persons resident in the United Kingdom or if a majority are persons resident in Germany for tax purposes or based full time in the United Kingdom or Germany.

7.11 Subject to the terms, conditions and provisions of any shareholders’ agreement (if any) and the articles of association, the Managers may regulate their proceedings as they think fit.

7.12 A person entitled to be present at a meeting of the Board shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by video conference or by telephonic communication) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously provided that a communication shall not be made or a meeting chaired from inside the United Kingdom or Germany and the meeting shall only be valid if all the Managers participating in that meeting and who speak at the meeting are located outside the United Kingdom and Germany during the meeting. A Manager so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly.

7.13 A resolution in writing signed by all Managers who are entitled to receive notice of a meeting of the Board shall be valid and binding and effective as a resolution passed at a meeting of the Board provided that no resolution shall be valid or effective unless the Lux Managers signed the resolution in Luxembourg and the Investor Managers do not sign the resolution in the same country outside Luxembourg. The resolution may be contained in one document or in several documents in like form signed by one or more Managers.

7.14 All decisions at a Board meeting shall be taken by a simple majority of those Managers present or represented and voting, provided that such simple majority must include at least 1 Investor Manager.

7.15 All meetings of the Managers shall be held in Luxembourg unless agreed otherwise by the Board.

7.16 With effect from and as a term of appointment, each Manager shall have the benefit of, and shall be entitled to rely on, the indemnity contained in article 7.18 below.

7.17 The members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

7.18 Without prejudice to any indemnity to which he may otherwise be entitled and to the extent permitted by applicable law, every person who is or was a Manager (other than any person (whether or not an officer of the Company) engaged by the Company as auditor) shall be and shall be kept indemnified by the Company against all costs, charges, losses and liabilities incurred by him towards any individual person, legal entity or other subject having legal capacity which is not a shareholder or an Associate to any shareholder (a "Third Party") in relation to the performance of his duties as Manager of the Company or its affairs. The indemnity shall not apply in respect of any liability incurred by him:

7.18.1. to any company of the Pepcom Group and Luxco 2;

7.18.2. to pay a fine imposed in criminal proceedings;

7.18.3. to pay a sum payable to a regulatory authority by way of a penalty in respect of non-compliance with any requirement of a regulatory nature;

7.18.4. in defending any criminal proceedings in which he is convicted; and

7.18.5. for the avoidance of doubt, any liability incurred under any shareholders' agreement which may exist from time to time.

7.19 Without prejudice to article 7.18 or to any indemnity to which a Manager may otherwise be entitled, the Managers shall have the power to make arrangements, on such terms and subject to such conditions as the Board may in its absolute discretion think fit, to provide a Manager with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him in defending any civil proceedings or to enable a Manager to avoid incurring any expenditure.

7.20 Subject to a specific Board resolution the Managers may exercise all the powers of the Company to purchase and maintain insurance for the benefit of a person who is or was a Manager (in relation to the performance of his duties as Manager) of the Company, indemnifying him and keeping him indemnified against liability which may lawfully be insured against by the Company.

The Company will be bound by the joint signature of any two Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by either the Board itself or by any two Managers.

**Art. 8. Liability of Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

#### **Art. 9. Shareholder voting rights.**

9.1. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

9.2. Each Share entitles its owner to rights in the profits and assets of the Company as set forth herein and to one vote at the general meetings of shareholders. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders. The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

9.3. The Alphabet Shares of the classes A-1, B-1, C-1, D-1 and E-1 shall be referred to as "Cap Shares" and the Alphabet Shares of the classes A-2, B-2, C-2, D-2 and E-2 shall be referred to as "Inc Shares". Upon any distribution of proceeds by the Company, including any proceeds from disposals of any of its direct or indirect subsidiaries or repayment of loans to the Company, (i) the Cap Shares shall only be entitled to the amount representing chargeable gains in relation to the investment of the Company in LEAD Luxembourg 2 S.à.r.l. including any of its direct or indirect subsidiaries (the "Chargeable Gains") and (ii) the Inc Shares shall be entitled to any amounts other than Chargeable Gains received by the Company, less any costs and taxes relating thereto.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions

(or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued Share capital of the Company.

13.2 The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance of the net profits shall be distributed to the holders of Shares (pari passu as if the same constituted one class of Shares) (i) pro rata according to the number of Shares held by them, respectively, and (ii) according to the entitlements under these articles of association, especially with regard to the allocation of any proceeds to Cap Shares and Inc Shares pursuant to article 9.3.

13.3 Any distribution of proceeds from a dissolution or liquidation of the Company or any other event that may be provided for in an agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any) shall be applied as follows:

first, to the extent required, to the repayment of third party debt and payment of all costs and expenses incurred in connection with the respective transaction as set forth in the above agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any);

second, to the extent required, to the payment of interest, and repayment of the principal amount of preferred equity certificates (if any) (pari passu as if the same constituted one class of such certificates), to the extent not already realized;

third, to the holders of Ordinary Shares pro rata according to the number of Ordinary Shares held by each of them as follows:

(i) if the Libra MOI is less than 1.60 times: the Libra MOI\*S subscription Price of Ordinary Shares;

(ii) if the Libra MOI is equal to 1.60 times: two times the Subscription Price of the Ordinary Shares;

(iii) if the Libra MOI is greater than 1.60 times and lower than 3.50 times:  $[2 + ((\text{Libra MOI} - 1.6) * 9.4737)] * \text{Subscription Price of the Ordinary Shares}$ ;

(iv) if the Libra MOI is greater than 3.5 times: twenty times the Subscription Price of the Ordinary Shares;

fourth, to the holders of Alphabet Shares (pari passu as if the same constituted one class of Alphabet Shares) (i) pro rata according to the number of Alphabet Shares held by them, respectively, and (ii) according to the entitlement under the Articles of Association, especially with regard to the allocation of any proceeds to Cap Shares and Inc Shares pursuant to article 9.3.

**Art. 14. Dissolution.**

14.1 In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

14.2 Any proceeds from a dissolution or liquidation of the Company shall be applied in accordance with article 13.3.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

**Art. 17. Definitions.** “A Investors” means the following entities:

- STAR II Executive Co-investment Limited Partnership No. 1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales with registered office at Third Floor, Colette House, 52-55 Piccadilly, London W1J 0DX and registered with the Companies House under number LP 11000;

- STAR II UK Limited Partnership No. 1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales with registered office at Third Floor, Colette House, 52-55 Piccadilly, London W1J 0DX, and registered with the Companies House under number LP 11001; and

- STAR II US Limited Partnership No. 1, a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales with registered office at Third Floor, Colette House, 52-55 Piccadilly, London W1J 0DX, and registered with the Companies House under number LP 11002.

“A Investors Group” means the A Investors and the Persons under common control with them, as well as the Persons controlled by the A Investors or by the Persons under common control with the A Investors excluding the Pepcom Group.

“A Investors Representative” means the representative designated by a majority-in-interest of the A Investors, who shall have the power to contractually bind all of the A Investors.

“Associate” in relation to the A Investors, the B Investors, the C Investor, the NED Investor or the MD Investor means:

(a) each member of the A Investors Group (other than the A Investors themselves), each member of the B Investors Group (other than the B Investors themselves), each member of the C Investors Group (other than the C Investor itself), each member of the NED Investors Group (other than the NED Investor itself) or each member of the MD Investors Group (other than the MD Investor itself) (as the case may be);

(b) any Person from time to time who manages, or advises on any or all of the assets of any of the A Investors, any of the B Investors, the C Investor, the NED Investor or the MD Investor (as the case may be) or the family trusts or any of its executives for the purposes of any co-investment scheme;

(c) any company, fund (including any unit trust or investment trust) or partnership, the assets of which are from time to time managed or advised (whether solely or jointly with others) by any of the A Investors, any of the B Investors, the C Investor, the NED Investor or the MD Investor (as the case may be) or its successor or any member of the A Investors Group, any member of the B Investors Group, any member of the C Investors Group, any member of the NED Investors Group or any member of the MD Investors Group (as the case may be) or such Person set out in paragraph (b) above; and

(d) any fund investors or other financial institutional investors of or in the A Investors Group, the B Investors Group, the C Investors Group, the NED Investors Group or the MD Investors Group (as the case may be).

B Investors” means

- NB Co-Investment Partners L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware with its principal place of business at 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158, United States of America, represented by its general partner NB Co-Investment Associates LP represented by NB Co-Investment Associates LLC;

- Co-Investment Capital Partners L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware with its principal place of business at 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158, United States of America, represented by its authorised signatory NB Alternatives Advisers LLC;

- NB Co-Investment Group L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware with its principal place of business at 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158, United States of America, represented by its general partner NB Co-Investment Associates LP represented by NB Co-Investment Associates LLC;

- NB PEP Investments I LP (Incorporated), a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey with its principal place of business at 325 North Saint Paul Street, Suite 4900, Dallas, TX 75201, United States of America, and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 838; and

- NB Crossroads 2010 - MC Holdings LP, a limited partnership organised under the laws of Delaware with its principal place of business at 325 North Saint Paul Street, Suite 4900, Dallas, TX 75201, United States of America.

“B Investors Group” means the B Investors and the Persons under common controlled with them, as well as the Persons controlled by the B Investors or by the Persons under common control with the B Investors.

“C Investor” means Operating Venture Capital, LLC.

“C Investors Group” means the C Investor and the Persons under common control with it, as well as the Persons controlled by the C Investor or by the Persons under common control with the C Investor.

“Libra MOI” means total net proceeds received by the shareholders or the Company from dividends, interest, sale (as may be described in any agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any)) or redemption of Shares and preferred equity certificates, if any, between 24 October 2014 and the sale of 100% of the Company, Luxco

2 or Pepcom (inclusive) (after deduction of, without limitation, fees, costs, charges, expenses (including any associated taxes) incurred in relation to the relevant transaction with the consent of the A Investors and any liabilities due or payable to third parties) divided by the Subscription Price of the Shares and preferred equity certificates (if any) outstanding as of 24 October 2014 plus the Subscription Price of any further Shares and preferred equity certificates (if any) issued between 24 October 2014 and the relevant exit event as may be described in any agreement binding upon all the shareholders and the Company (if any).

“Luxco 2” means LEAD Luxembourg 2 S. à r. l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg with registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B154.111.

“MD Investor” means UMN Beteiligungs GmbH and any other Person qualifying as MD Investor;

“MD Investors Group” means the MD Investor and the Persons under common control with it, as well as the Persons controlled by the MD Investor or by the Persons under common control with the MD Investor.

“MD Securities” means the Shares and preferred equity certificates (if any) held by the MD Investor.

“NED Investor” means KC Knauer Consulting GmbH and any other Person qualifying as NED Investor;

“NED Investors Group” means the NED Investor and the Persons under common control with it, as well as the Persons controlled by the NED Investor or by the Persons under common control with the NED Investor.

“NED Securities” means the Shares and preferred equity certificates (if any) held by the NED Investor.

“Non-Strategic Investor” means any Person other than a Strategic Investor.

“Other Shareholders” means the holders of Shares other than the A Investors.

“Pepcom Group” means Pepcom GmbH (a German limited liability company having its registered office in Munich, Meidenallee 24, 85774 Unterföhring, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 188229 (“Pepcom”) and its subsidiaries and participations.

“Person” means an individual, a partnership, a limited partnership, a corporation, a limited liability company, a société à responsabilité limitée, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated association, a bank, a trust company, a land trust, a business trust, a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof or any other entity or organization, whether or not it is a legal entity.

“Related Persons” means in relation to any person (or deceased person) any one or more of his wife or her husband, his widow or her widower, and any of his or her children. In the case of the NED Investor or MD Investor, Related Persons includes the beneficial owner of the NED Investor or the beneficial owner of the MD Investor and any one or more of their respective wife, widow and any of their respective children.

“STAR” means STAR Capital Partners Limited.

“Strategic Investor” means any Person that satisfies the following requirements set forth in each of (a) and (b): (a) such Person (i) is engaged either directly or indirectly in the ownership of a similar business to Pepcom, (ii) is engaged either directly or indirectly in the management of a similar business to Pepcom, or (iii) can demonstrate an ability to enhance the returns from the business of Pepcom either through enhanced performance of the business, or improving the level of competition upon the sale of the business or the Company; and (b) such Person is not STAR, an A Investor or any Associate of an A Investor, an affiliate or a nominee of the foregoing or any of their respective officers, directors, employees, members, partners, managers or agents. Notwithstanding the foregoing or any other provision of any shareholders’ agreement (if any), unless each A Investor, B Investor, C Investor, NED Investor and MD Investor benefits pro rata to their respective shareholding percentage in the Company, from the investment by any such Person in the Company, Luxco 2 or in any Pepcom Group Company, such that no A Investor receives any benefits that are not similarly received by each B Investor, C Investor, NED Investor and MD Investor pro rata to their respective shareholding percentage in the Company, such Person shall not qualify as a “Strategic Investor” and shall be deemed to be a Non-Strategic Investor.

“Subscription Price” of a security (i.e. the Shares or preferential equity certificates, if any) means the amount paid in relation to the subscription of such security, being the par value for a preferred equity certificate, if any and the nominal value of, increased by the share premium (if any) attributable to, a Share.

“Third Party Purchaser” means any purchaser of Shares which is not STAR, an A Investor or any Associate of an A Investor, an affiliate or a nominee of the foregoing or any of their respective officers, directors, employees, members, partners, managers or agents.

“Transfer” means any sale, assignment, disposal, exchange, pledge, encumbrance or any transfer whatsoever of Shares or of any interest therein, directly or indirectly, in a single transaction or in a series of related transactions, to any Person.”

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 2500.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Libra Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont le capital social s'élève à deux millions quatre cent trente mille deux cent quarante euros (2.430.240 €), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.558, constituée le 21 juillet 2008 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2020 du 20 août 2008. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 9 septembre 2011 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial numéro 2852 du 22 novembre 2011.

L'Assemblée était présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Mathieu GIROTTO, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il appert d'une liste de présence établie par les membres du bureau que sur le capital social émis divisé en deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe A-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe A-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe B-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe B-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe C-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe C-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe D-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe D-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe E-1, et deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe E-2, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, ces Parts Sociales représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, toutes les Parts Sociales sont dûment représentées à la présente Assemblée.

II) La liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte et seront soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires, assorties des droits et obligations prévus dans les Statuts Modifiés et Refondus (tels que définis ci-dessous); augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente mille trois cent soixante-quinze euros (30.375 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent trente mille deux cent quarante euros (2.430.240 EUR) à deux millions quatre cent soixante mille six cent quinze euros (2.460.615 EUR) par l'émission de trente mille trois cent soixante-quinze (30.375) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de sept cent cinquante mille euros (750.000 EUR) (le «Prix de Souscription»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par KC Knauer Consulting GmbH et UMN Beteiligungs GmbH; affectation d'un montant de trente mille trois cent soixante-quinze euros (30.375 EUR) au compte de capital social de la Société et d'un montant de sept cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (719.625 EUR) à la prime d'émission de la Société et modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société.

2.- Modification et refonte intégrale des statuts de la Société, substantiellement sous la forme annexée aux procurations à la présente Assemblée (les «Statuts Modifiés et Refondus»).

Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir les parts sociales, assorties des droits et obligations prévus dans les Statuts Modifiés et Refondus.

L'Assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente mille trois cent soixante-quinze euros (30.375 EUR)

afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent trente mille deux cent quarante euros (2.430.240 EUR) à deux millions quatre cent soixante mille six cent quinze euros (2.460.615 EUR)

par l'émission de trente mille trois cent soixante-quinze (30.375) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de sept cent cinquante mille euros (750.000 EUR) (le «Prix de Souscription»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites au Prix de Souscription et ont été libérées en espèces par les souscripteurs repris ci-dessous en vertu de bulletins de souscription, qui, après avoir été signés par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales ordinaires souscrites	Prix de Souscription (EUR)
KC Knauer Consulting GmbH . . . . .	20.250	500.000
UMN Beteiligungs GmbH . . . . .	10.125	250.000
Total . . . . .	30.375	750.000

Preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'affecter le montant de trente mille trois cent soixante-quinze euros (30.375 EUR) au compte de capital social de la Société et un montant de sept cent dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros (719.625 EUR) à la prime d'émission de la Société.

#### Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société, substantiellement sous la forme annexée aux procurations à la présente Assemblée.

### STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

#### Suit la traduction française du texte qui précède

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Libra Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet L'objet.** de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y compris, dans la mesure où la loi le permet, dans toute société-mère directe ou indirecte, ou toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, d'obligations convertibles et d'autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris d'obligations convertibles) ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en matière de modifications statutaires.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

## Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital est fixé à deux millions quatre cent soixante mille six cent quinze euros (2.460.615 €) représenté par deux millions quatre cent soixante mille six cent quinze (2.460.615) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, divisées en: (i) trente mille trois cent soixante-quinze (30.375) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe A-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe A-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe B-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe B-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe C-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe C-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe D-1, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe D-2, deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe E-1, et deux cent quarante-trois mille vingt-quatre (243.024) parts sociales de classe E-2, (collectivement dénommées «Parts Sociales Alphabet» et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»), et dotées des droits et obligations énoncés dans les présents statuts. Le compte de prime d'émission peut être distribué librement à tous les associés de la Société.

### 5.2 Modification du capital

5.2.1 Le capital peut, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

5.2.2 Le capital social de la Société peut être réduit à tout moment par l'annulation et le rachat de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces classe(s), à condition que ces rachats et annulations soient effectués au prorata entre les détenteurs de ces classes. Les rachats et annulations de classes de Parts Sociales seront être approuvés lors de l'assemblée générale des associés délibérant selon le quorum et les majorités prévus dans les statuts, à condition que les rachats et annulations de classes de Parts Sociales Alphabet soient réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe E) et en tenant compte des droits respectifs des Parts Sociales Cap et des Parts Sociales Inc, et également à condition que ces annulations et rachats soient effectués au prorata entre les détenteurs de ces classes de Parts Sociales Alphabet.

### 5.3 Droits de préemption

5.3.1 La Société n'émettra pas, ne vendra pas et n'échangera pas, ou n'acceptera pas d'émettre, de vendre ou d'échanger, ou ne mettra pas en réserve ou de côté pour une émission, une vente ou un échange, de titres de participation (y compris de manière non limitative toute Part Sociale Alphabet, Part Sociale Ordinaire, part sociale ordinaire, part sociale préférentielle, preferred equity certificate ou convertible preferred equity certificates, titre convertible ou échangeable en titre de participation, ou droit ou option d'achat de titres de participation dans la Société (collectivement, les «Titres Préemptifs»), à moins que la Société n'ait d'abord proposé d'émettre ou de vendre à chaque associé (ensemble, les «Associés Préempteurs»), la Part Proportionnelle de l'Associé Préempteur (telle que définie ci-après) des Titres Préemptifs aux prix et autres conditions qui auront été précisés par la Société par écrit et remis à chaque Associé Préempteur (l'«Offre Préemptive»), laquelle Offre Préemptive dans ces termes restera valable et irrévocable pendant une période de 10 Jours Ouvrables à compter de la date où elle a été remise par la Société (la «Période de l'Offre Préemptive»). Chaque Associé Préempteur peut décider de souscrire à tout ou partie de la Part Proportionnelle de Titres Préemptifs de cet Associé Préempteur précisée dans l'Offre Préemptive aux prix et autres conditions y précisés en remettant à la Société par écrit un avis de sa décision pendant la Période de l'Offre Préemptive; à condition que, si plus d'un type de Titre Préemptif a été émis, chaque Associé Préempteur, s'il exerce ses droits en vertu du présent article 5.3.1, souscrive à ces Titres Préemptifs dans la même proportion qu'à l'émission. Tous les Titres Préemptifs n'ayant pas fait l'objet d'une décision de souscription à la fin de la Période de l'Offre Préemptive seront à nouveau offerts pendant une période de 5 Jours Ouvrables par la Société proportionnellement aux Associés Préempteurs qui ont décidé d'acheter leur Part Proportionnelle. La «Part Proportionnelle» de Titres Préemptifs de chaque Associé Préempteur sera égale au produit du (i) nombre total de Titres Préemptifs, multiplié par (ii) le quotient correspondant au (A) nombre de Titres Préemptifs alors détenus par cet Associé Préempteur, tel que converti et sur une base entièrement diluée, divisé par (B) le nombre de Titres Préemptifs alors émis et en circulation tel que converti et sur une base complètement diluée.

5.3.2 Si les Associés Préempteurs n'ont pas décidé, ensemble, de souscrire à tous les Titres Préemptifs suivant la période de la nouvelle offre mentionnée ci-dessus, alors tous les Titres Préemptifs n'ayant pas fait l'objet de cette décision pourront être proposés en vue d'une émission ou d'une vente et émis ou vendus par la Société pendant une période de 120 jours à compter du dernier jour de la période de la nouvelle offre, mais uniquement à des conditions qui ne sont pas plus favorables pour l'acquéreur ou le souscripteur potentiel que les celles stipulées dans l'Offre Préemptive faite aux Associés Préempteurs. Tout Titre Préemptif qui n'aura pas été vendu sera à nouveau soumis aux prescriptions de l'article 5.3.1.

5.3.3 Les articles 5.3.1 et 5.3.2 ne seront pas applicables si les Titres Préemptifs doivent être émis ou vendus par la Société à un Investisseur Stratégique convenu par les Investisseurs A, dont l'identité sera communiquée aux Autres Associés et à la Société préalablement à l'émission ou la vente des Titres Préemptifs.

**Art. 6. Transfert de Parts Sociales.** Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société. La Société peut, dans la mesure et les conditions permises par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Les Autres Associés ne vendront ni ne Transféreront ou autrement n'aliéneront, n'hypothéqueront, ne mettront en gage ou ne grèveront aucune Part Sociale (ni aucun intérêt dans celle-ci) dont ils sont les propriétaires inscrits et/ou bénéficiaires économiques, à moins que (dans chaque cas) cela ne soit conforme à un accord engageant tous les associés et la Société (le cas échéant) ou aux présents statuts.

#### 6.1 Transfert autorisé de Parts Sociales

6.1.1 Sous réserve des dispositions des présents statuts, de la loi, d'un éventuel accord liant tous les associés et la Société (le cas échéant) et de l'article 6.1.1.15 ci-dessous, le ou les associé(s) suivant(s) peu(ven)t à tout moment Transférer (sauf disposition contraire des présents Statuts) les Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société comme suit, à condition que le nombre absolu d'Investisseurs A soit plus élevé que le nombre absolu d'Investisseurs B, de l'Investisseur C, de l'Investisseur NED et de l'Investisseur MD dans la Société:

6.1.1.1 l'un des Investisseurs A à l'un de ses Affiliés, à condition que le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.2 l'un des Investisseurs A ou ses Affiliés aux bénéficiaires économiques d'actions ou de parts sociales dans un fonds d'investissement qui est affilié aux Investisseurs A ou ses Affiliés si réalisé sous la forme d'une distribution proportionnelle en nature à tous les bénéficiaires économiques du fonds concerné, et si chaque cessionnaire l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.3 l'un des Investisseurs A à une personne qui détient les Parts Sociales uniquement en tant que mandataire des Investisseurs A ou de l'Affilié des Investisseurs A, à condition que le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant);

6.1.1.4 l'un des Investisseurs A à un Investisseur Stratégique, à condition que le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.5 tel que prévu par les articles 6.2, 6.3 et 6.A; ou

6.1.1.6 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles pour lesquelles les Investisseurs B remettront aux Investisseurs A toute la documentation concernant le cessionnaire raisonnablement requise par les Investisseurs A, (i) par l'un des Investisseurs B à l'un de ses Affiliés ou (ii) par l'un des Investisseurs B ou ses Affiliés aux bénéficiaires économiques d'actions ou de parts sociales dans un fonds d'investissement qui est affilié aux Investisseurs B ou ses Affiliés si réalisé sous la forme d'une distribution proportionnelle en nature à tous les bénéficiaires économiques du fonds concerné ou (iii) par l'un des Investisseurs B à toute Personne qui détient les Parts Sociales uniquement en tant que mandataire des Investisseurs B ou de l'Affilié des Investisseurs B, à condition que, dans chaque cas, chaque cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.7 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles concernant le cessionnaire, par l'un des Investisseurs B à une société entièrement détenue et contrôlée par les Investisseurs B ou à une Personne Liée aux Investisseurs B (à condition, dans l'hypothèse où cette Personne Liée est une personne physique, que celle-ci ait plus que 18 ans) ou aux trustees d'un trust créé à son profit et/ou toute(s) Personne(s) Liée(s) (nonobstant le fait qu'une ou que plusieurs organisations caritatives puissent être nommée(s) bénéficiaires résiduelles d'un trust) ou à un véhicule d'investissement au profit d'une Personne Liée de tout âge sous le contrôle des Investisseurs B, à condition que, dans tous les cas, le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.8 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles concernant le cessionnaire, par les représentants personnels d'un associé décédé ou liquidé à une Personne Liée à cet associé décédé ou liquidé, et à condition que, dans chaque cas, (i) le cédant Transfère alors toutes les Parts Sociales et tous les preferred equity certificates (le cas échéant) qu'il détient à cette Personne Liée, et (ii) la Personne Liée signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.9 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles pour lesquelles l'Investisseur C remettra aux Investisseurs A toute la documentation concernant le cessionnaire raisonnablement requise par les Investisseurs A, (i) par l'Investisseur C à l'un de ses Affiliés ou (ii) par l'Investisseur C ou ses Affiliés aux bénéficiaires économiques d'actions ou de parts sociales dans un fonds d'investissement qui est affilié à l'Investisseur C ou ses Affiliés si réalisé sous la forme d'une distribution proportionnelle en nature à tous les bénéficiaires économiques du fonds concerné ou (iii) par l'Investisseur C à toute Personne qui détient les Parts Sociales uniquement en tant que mandataire de l'Investisseur C ou de l'Affilié de l'Investisseur C, à condition que, dans chaque cas, chaque cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.10 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles concernant le cessionnaire, par l'Investisseur C à une société entièrement détenue et contrôlée par l'Investisseur C ou à une Personne Liée à l'Investisseur C (à

condition, dans l'hypothèse où cette Personne Liée est une personne physique, que celle-ci ait plus que 18 ans) ou aux trustees d'un trust créé à son profit et/ou toute(s) Personne(s) Liée(s) (nonobstant le fait qu'une ou que plusieurs organisations caritatives puissent être nommée(s) bénéficiaires résiduaire(s) d'un trust) ou à un véhicule d'investissement au profit d'une Personne Liée de tout âge sous le contrôle de l'Investisseur C, à condition que, dans tous les cas, le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.11 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles pour lesquelles l'Investisseur NED remettra aux Investisseurs A toute la documentation concernant le cessionnaire raisonnablement requise par les Investisseurs A, (i) par l'Investisseur NED à l'un de ses Affiliés ou (ii) par l'Investisseur NED ou ses Affiliés aux bénéficiaires économiques d'actions ou de parts sociales dans un fonds d'investissement qui est affilié à l'Investisseur NED ou ses Affiliés si réalisé sous la forme d'une distribution proportionnelle en nature à tous les bénéficiaires économiques du fonds concerné ou (iii) par l'Investisseur NED à toute Personne qui détient les Parts Sociales uniquement en tant que mandataire de l'Investisseur NED ou de l'Affilié de l'Investisseur NED, à condition que, dans chaque cas, chaque cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.12 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles concernant le cessionnaire, par l'Investisseur NED à une société entièrement détenue et contrôlée par l'Investisseur NED et/ou par le bénéficiaire économique de l'Investisseur NED ou à une Personne Liée à l'Investisseur NED (à condition, dans l'hypothèse où cette Personne Liée est une personne physique, que celle-ci ait plus que 18 ans) ou aux trustees d'un trust créé à son profit et/ou toute(s) Personne(s) Liée(s) (nonobstant le fait qu'une ou que plusieurs organisations caritatives puissent être nommée(s) bénéficiaires résiduaire(s) d'un trust) ou à un véhicule d'investissement au profit d'une Personne Liée de tout âge sous le contrôle de l'Investisseur NED et/ou par le bénéficiaire économique de l'Investisseur NED, à condition que, dans tous les cas, le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.13 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles pour lesquelles l'Investisseur MD remettra aux Investisseurs A toute la documentation concernant le cessionnaire raisonnablement requise par les Investisseurs A, (i) par l'Investisseur MD à l'un de ses Affiliés ou (ii) par l'Investisseur MD ou ses Affiliés aux bénéficiaires économiques d'actions ou de parts sociales dans un fonds d'investissement qui est affilié à l'Investisseur MD ou ses Affiliés si réalisé sous la forme d'une distribution proportionnelle en nature à tous les bénéficiaires économiques du fonds concerné ou (iii) par l'Investisseur MD à toute Personne qui détient les Parts Sociales uniquement en tant que mandataire de l'Investisseur MD ou de l'Affilié de l'Investisseur MD, à condition que, dans chaque cas, chaque cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à adhérer à un certain pacte d'associés (le cas échéant); ou

6.1.1.14 par notification écrite préalable aux Investisseurs A et uniquement lorsque les Investisseurs A auront réalisé toutes les vérifications «d'identification du client» raisonnables et usuelles concernant le cessionnaire, par l'Investisseur MD à une société entièrement détenue et contrôlée par l'Investisseur MD et/ou par le bénéficiaire économique de l'Investisseur MD ou à une Personne Liée à l'Investisseur MD (à condition, dans l'hypothèse où cette Personne Liée est une personne physique, que celle-ci ait plus que 18 ans) ou aux trustees d'un trust créé à son profit et/ou toute(s) Personne(s) Liée(s) (nonobstant le fait qu'une ou que plusieurs organisations caritatives puissent être nommée(s) bénéficiaires résiduaire(s) d'un trust) ou à un véhicule d'investissement au profit d'une Personne Liée de tout âge sous le contrôle de l'Investisseur MD et/ou par le bénéficiaire économique de l'Investisseur MD, à condition que, dans tous les cas, le cessionnaire signe un acte d'adhésion l'engageant à un certain pacte d'associés (le cas échéant).

6.1.1.15 Les Investisseurs A auront le droit de Transférer, à leur discrétion et à tout moment, lesdits nombres de Parts Sociales auxdits mandataires ou Affiliés conformément dispositions du présent article 6.1 de sorte que le nombre absolu d'Investisseurs A soit supérieur au nombre d'Investisseurs B, d'Investisseur C, d'Investisseur MD et d'Investisseur D.

6.1.2 Si un cessionnaire de Parts Sociales en vertu de l'article 6.1.1 ci-dessus cesse à quelque moment que ce soit d'être un Affilié ou une Personne Liée, ou cesse d'une quelconque autre manière d'être un cessionnaire autorisé par rapport au cédant initial (ou premier cédant) des Parts Sociales concernées dans la Société (les «Parts Sociales Concernées»), ce cessionnaire devra, juste avant cette cessation, (re)Transférer les Parts Sociales Concernées au cédant initial (ou premier cédant) ou (concernant les Investisseurs A) à un Affilié des Investisseurs A ou (concernant les Investisseurs B) à un Affilié des Investisseurs B ou (concernant l'Investisseur C) à un Affilié de l'Investisseur C ou (concernant l'Investisseur NED) à un Affilié de l'Investisseur NED ou (concernant l'Investisseur MD) à un Affilié de l'Investisseur MD.

6.1.3 Tout Transfert de Parts Sociales qui n'est pas expressément autorisé par un pacte d'associés (le cas échéant) ne sera pas valable et ne sera pas reconnu par ni opposable aux autres associés respectifs et à la Société.

6.1.4 Sans préjudice des articles 5.2.2 et 5.3, les associés renoncent irrévocablement à tout droit de préemption qu'ils détiennent en vertu des statuts ou de la loi concernant les sociétés commerciales.

6.1.5 Dans le cadre de tout Transfert de Parts Sociales, aucun associé ne peut Transférer de Parts Sociales sans également transférer un nombre proportionnel de preferred equity certificates (le cas échéant) que cet associé détient et inversement, aucun associé ne peut Transférer de preferred equity certificates (le cas échéant) sans également transférer un nombre proportionnel de Parts Sociales que ce cet associé détient.

6.2 Le droit de drag along

6.2.1 Si les Investisseurs A souhaitent Transférer des Parts Sociales et des preferred equity certificates, le cas échéant, représentant plus de 50 % du total de Parts Sociales émises par la Société et de preferred equity certificates, le cas échéant, (la «Vente Proposée») à un Tiers Acquéreur, les Investisseurs A auront la possibilité (l'«Option de Drag Along») d'obliger (cette opération étant désignée comme une «Opération de Drag Along»), conformément au présent article 6.2, tous les Autres Associés à Transférer la même proportion de leurs Parts Sociales pour chaque classe de Parts Sociales et de preferred equity certificates, le cas échéant, avec tous les droits y afférents et libres de charges au Tiers Acquéreur, étant précisé que pour les besoins de l'article 6, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Alphabet seront considérées comme la même catégorie de Parts Sociales, de sorte que la proportion applicable aux Parts Sociales Alphabet s'applique également aux Parts Sociales Ordinaires. Les Investisseurs A donneront aux Autres Associés un préavis d'au moins 14 jours s'ils ont l'intention de signifier un Avis de Drag Along (tel que défini à l'article 6.2.2).

6.2.2 Les Investisseurs A peuvent exercer leur Option de Drag Along en faisant parvenir un avis à cet effet (l'«Avis de Drag Along») à tous les Autres Associés. Un Avis de Drag Along indiquera que les Autres Associés sont obligés de Transférer tout ou partie de leurs Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, au Tiers Acquéreur, le prix de transfert auquel les Parts Sociales et les preferred equity certificates, le cas échéant, doivent être transférés (déterminé conformément à l'article 6.2.4), la date proposée de Transfert et l'identité du Tiers Acquéreur et celle du Représentant des Investisseurs A.

6.2.3 Un Avis de Drag Along sera irrévocable et expirera si pour une quelconque raison les Investisseurs A ne Transfèrent pas leurs Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, au Tiers Acquéreur dans les 150 jours suivant l'Avis de Drag Along.

6.2.4 Sans préjudice de l'article 6.2.7, les Autres Associés seront obligés de Transférer l'ensemble de leurs Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, au prix indiqué dans l'Avis de Drag Along (le «Prix de Drag Along») n'étant pas inférieur au prix le plus élevé pour chaque instrument payé (ou qui sera payé) aux Investisseurs A et à condition que les conditions du Transfert des Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, des Autres Associés soient les mêmes conditions que celles acceptées par les Investisseurs A (y compris le type et le mélange d'espèces et de titres ou d'autres contreparties, un paiement différé ou toute limitation de responsabilité). Si les Investisseurs A ne détiennent pas de Parts Sociales Ordinaires au moment de la Vente Proposée, le prix sera égal:

(i) si le Libra MOI au moment de la Vente Proposée est inférieur à 1,60 fois: au Libra MOI\*Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

(ii) si le Libra MOI au moment de la Vente Proposée est égal à 1,60 fois: à deux fois le Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

(iii) si le Libra MOI au moment de la Vente Proposée est supérieur à 1,60 fois et inférieur à 3,50 fois: à  $(2 + ((\text{Libra MOI} - 1,6) * 9,4737)) * \text{Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires}$ ;

(iv) si le Libra MOI au moment de la Vente Proposée est supérieur à 3,50 fois: à vingt fois le Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires.

6.2.5 La réalisation du Transfert des Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, des Autres Associés se fera aux mêmes date et heure que celles du Transfert des Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, des Investisseurs A.

6.2.6 Si les Investisseurs A exercent leur Option de Drag Along et approuvent la Vente Proposée, chaque Autre Associé acceptera de Transférer ses Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, aux mêmes conditions que celles de la Vente Proposée approuvée, et prendra toutes les mesures raisonnablement nécessaires, en sa qualité d'associé de la Société, tel que déterminé par le Représentant des Investisseurs A dans le cadre de réalisation d'une Vente Proposée, y compris de manière non limitative, signant tout contrat de transfert ou d'achat applicable tel qu'il peut être raisonnablement indiqué par les Investisseurs A, sous réserve des dispositions de l'article 6.2.7. Si les Autres Associés ne prennent pas toutes les mesures raisonnablement nécessaires dans le cadre de la réalisation d'une Vente Proposée jusqu'à la date indiquée dans l'Avis de Drag Along, les Autres Associés défailants seront considérés comme ayant nommé irrévocablement le Représentant des Investisseurs A comme son mandataire pour prendre toutes les mesures, signer tout contrat et accomplir toutes les autres choses qui pourraient être raisonnablement nécessaires afin d'accepter, de transférer et de réaliser le Transfert des Parts Sociales en vertu du présent article 6.2.6 et de faire des déclarations et des garanties conformément à l'article 6.2.7 au nom et pour le compte des Autres Associés défailants. Les Investisseurs A devront faire en sorte que le Prix de Drag Along soit payé aux Autres Associés en même temps que la réalisation du Transfert. Aucune limitation prévue par les statuts de la Société et/ ou par un pacte d'associés (le cas échéant) (autre que celui stipulé dans le présent article 6.2) ne s'appliquera à un quelconque Transfert de Parts Sociales et de preferred equity certificates, le cas échéant, au Tiers Acquéreur nommé dans l'Avis de Drag Along et les associés s'engagent irrévocablement à renoncer à tout droit de préemption qu'ils pourraient avoir sur les Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, visés dans l'Avis de Drag Along.

6.2.7 Chaque associé (un «Associé Drag») participant à une Opération de Drag Along devra (A) donner les déclarations, garanties et obligations et conclure les accords définitifs tels qu'il est usuel pour des opérations de même nature que la Vente Proposée (et ne sera pas tenu de faire des déclarations et des garanties portant sur les affaires ou les opérations de la Société, Luxco 2 ou tout membre du Groupe Pepcom); et à condition, toutefois, qu'aucun Affilié ou partenaire d'un Associé Drag (autre qu'un Affilié ou partenaire qui est également un Associé Drag) ne sera obligé d'être tenu par une

obligation de non-concurrence ou une autre obligation qui limiterait déraisonnablement les affaires et opérations de cet Affilié ou partenaire; et, également, à condition que, si ces Associés Drag sont tenus de donner des déclarations, garanties ou indemnités liées à cette Vente Proposée, (1) la responsabilité pour dol ou l'indemnisation (envers les Associés Drag) soit expressément indiquée comme étant personnelle mais non solidaire (et soit limitée uniquement aux déclarations et garanties spécifiques données par chaque Associé Drag (y compris en vertu du mandat visé à l'article 6.2.6)) et (2) chaque Associé Drag ne soit pas responsable pour plus de sa participation proportionnelle (en fonction de la détention proportionnelle des Parts Sociales de cet Associé Drag et de la somme totale du produit perçu par cet Associé Drag) de toute responsabilité pour dol ou indemnisation (autres que les déclarations et garanties concernant le droit de chaque associé sur les Parts Sociales et l'autorité, le pouvoir et le droit de conclure et de réaliser la Vente Proposée sans contrevenir à une loi ou un accord, dont chaque associé sera seul responsable), (B) bénéficier de toutes les mêmes dispositions des accords définitifs que les Investisseurs A et (C) être tenu d'assumer sa part proportionnelle de tout séquestre, toute retenue, toute indemnité ou tout ajustement du prix d'achat.

### 6.3 Le droit de tag along

6.3.1 Aucun Transfert de Parts Sociales et de preferred equity certificates, le cas échéant, réalisé par un Investisseur A (chacun un «Associé Cédant», et ensemble les «Associés Cédants») ne sera autorisé s'il n'est pas de bonne foi et réalisé dans des conditions de concurrence normales au Tiers Acquéreur et si ce Tiers Acquéreur (l'«Acheteur Proposé») n'a pas inconditionnellement proposé d'acquérir de chaque Autre Associé qui n'est pas un Associé Cédant (chacun un «Associé Restant») une Part Proportionnelle (telle que définie ci-dessous) des Parts Sociales d'un tel Associé Restant, étant précisé que pour les besoins de l'article 6.3, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Alphabet seront considérées comme la même catégorie de Parts Sociales, de sorte que la proportion applicable aux Parts Sociales Alphabet s'applique également aux Parts Sociales Ordinaires.

L'offre qui devra être faite à chaque Associé Restant par l'Acheteur Proposé sera faite par écrit et devra pouvoir être acceptée par cet Associé Restant par notification écrite à l'Associé Cédant dans les 21 jours suivant la réception par cet Associé Restant de l'Avis de Tag Along (tel que défini ci-dessous). Les Associés Cédants doivent sans tarder faire parvenir un avis écrit (l'«Avis de Tag Along») à chaque Associé Restant décrivant de manière raisonnablement détaillée les termes et conditions de l'offre de l'Acheteur Proposé, y compris le montant et la forme de contrepartie proposés, les termes et conditions de paiement, le prix auquel les Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, doivent être transférés (déterminé conformément aux dispositions de l'article 6.3.3), la date proposée du Transfert (qui ne sera fixée à moins de 10 jours suivant l'expiration de la période d'acceptation de l'offre indiquée) et un résumé de toute autre condition importante portant sur l'opération proposée (cette opération étant désignée comme «Opération Tag Along»). L'offre sera réputée avoir été irrévocablement rejetée par un Associé Cédant si cet Associé Restant n'accepte pas, par un avis écrit envoyé à l'Associé Vendeur durant la Période d'Acceptation de Tag Along (telle que définie ci-dessous), l'offre conformément aux termes, conditions et dispositions stipulés dans l'Avis de Tag Along.

Si un ou plusieurs Associé(s) Restant(s) a/ont fait parvenir une notification écrite à l'Associé Cédant dans les 21 jours suivant la réception d'un Avis de Tag Along (cette période de 21 jours étant désignée comme la «Période d'Acceptation de Tag Along»), alors les Associés Cédants et ces Associés Restants seront en droit de vendre lors du Transfert proposé un nombre de Parts Sociales Alphabet et de preferred equity certificates, le cas échéant, égal au produit (i) du quotient déterminé en divisant le pourcentage de toutes les Parts Sociales Alphabet et preferred equity certificates, le cas échéant, détenus par chacune de ces Personnes par le pourcentage global de l'ensemble des Parts Sociales Alphabet et preferred equity certificates, le cas échéant, détenus par les Associés Cédants et les Associés Restants participant à un tel Transfert par (ii) le nombre de Parts Sociales Alphabet et de preferred equity certificates, le cas échéant, à vendre à l'Acheteur Proposé dans un tel Transfert proposé (chacun de ces nombres, la «Part Proportionnelle» de chacun de ces Associés Restants). Le nombre de Parts Sociales Ordinaires à vendre par l'Investisseur NED ou par l'Investisseur MD au cas où ils souhaiteraient suivre, sera égal à ce pourcentage.

6.3.2 Le prix de chacune des Parts Sociales des Associés Restants ne peut être inférieur au prix le plus élevé par classe de Parts Sociales ou de preferred equity certificates, le cas échéant, payé (ou qui sera payé) par l'Acheteur Proposé pour les Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, de la Société et les modalités du Transfert des Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, des Associés Restants seront identiques aux conditions acceptées pour les autres Parts Sociales et preferred equity certificates, le cas échéant, (y compris le type et le mélange d'espèces et de titres ou une autre contrepartie ou toute limitation de responsabilité). Si les Associés Transférant ne détiennent pas de Parts Sociales Ordinaires au moment de l'Avis de Drag Along, le prix des Parts Sociales Ordinaires sera égal:

(i) si le Libra MOI au moment de l'Opération de Tag Along est inférieur à 1,60 fois: au Libra MOI\*Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

(ii) si le Libra MOI au moment de l'Opération de Tag Along est égal à 1,60 fois: à deux fois le Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

(iii) si le Libra MOI au moment de l'Opération de Tag Along est supérieur à 1,60 fois et inférieur à 3,50 fois: à  $(2 + ((\text{Libra MOI} - 1,6) * 9,4737)) * \text{Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires}$ ;

(iv) si le Libra MOI au moment de l'Opération de Tag Along est supérieur à 3,50 fois: à vingt fois le Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires.

6.3.3 Chaque Associé Restant qui accepte l'offre visée à l'article 6.3 peut vendre une Part Proportionnelle de ses Parts Sociales à l'Acheteur Proposé. La réalisation du Transfert des Parts Sociales des Associés Restants ayant accepté l'offre visée par l'article 6.3.1 et le versement de la contrepartie concernée auront lieu aux mêmes date et heure que celles du Transfert des autres Parts Sociales en vertu de l'article 6.3.1.

6.3.4 Le Conseil refusera d'inscrire le Transfert de Parts Sociales à l'Acheteur Proposé si celui-ci ne respecte pas les dispositions du présent article.

6.3.5 Tous les associés (les «Associés Tag») participant à une Opération de Tag Along seront traités de la même manière et uniformément, y compris mais non seulement, eu égard aux déclarations, garanties, obligations et autres accords requis par l'Acheteur Proposé, dont les mêmes formes seront obligées d'être faites ou conclues par tous ces Associés Tag. Afin d'éviter tout doute, aucun des Autres Associés ne sera traité moins favorablement que l'un des Investisseurs A dans le cadre d'une Opération de Tag Along. Chaque Associé Tag participant à une Opération de Tag Along n'est responsable qu'à hauteur de sa Part Proportionnelle (en fonction de la part proportionnelle de cet Associé Tag des Parts Sociales étant Transférées et n'excédant pas le produit global perçu par cet Associé Tag) de toute responsabilité attribuable aux Associés Tag dans le cadre d'une Opération de Tag Along.

#### 6-A. Transferts obligatoires du Sortant

6-A.1 Si (i) le bénéficiaire économique de l'Investisseur NED cesse de fournir des services à toute société du Groupe Pepcom en tant que membre du conseil de surveillance ou consultatif ou en tant que conseil (cette relation avec la société du Groupe Pepcom en question en tant que membre du conseil de surveillance ou consultatif ou en tant que conseil, les «Services de Conseil»), pour quelque raison que ce soit, à l'exception de la résiliation du contrat de prestation de services de conseil conclu entre pepcom GmbH et ce bénéficiaire économique (le «Contrat de Prestation de Services de Conseil») tel qu'indiqué dans tout contrat engageant tous les associés et la Société (le cas échéant) et/ou (ii) le bénéficiaire économique de l'Investisseur MD cesse de fournir des services à toute société du Groupe Pepcom en tant qu'administrateur délégué conformément aux dispositions du contrat de prestation de services conclu entre pepcom GmbH et ce bénéficiaire économique (le «Contrat de Prestation de Services MD») pour quelque raison que ce soit (les bénéficiaires économiques de l'Investisseur NED et de l'Investisseur MD étant chacun désigné comme un «Sortant» et cette cessation de prestation de Services de Conseil dans le cas de l'Investisseur NED, et/ou, dans le cas de l'Investisseur MD, la résiliation du Contrat de Prestation de Services MD, chaque cas étant désigné comme «Évènement de Sortant»), l'Investisseur NED et/ou l'Investisseur MD, selon le cas, devra, à la demande de l'Investisseur A,

6-A.1.1 Transférer la totalité des Titres NED ou des Titres MD, selon le cas, dans la Société aux Investisseurs A; et/ou

6-A.1.2 accepter le remboursement/rachat des Titres NED ou des Titres MD, selon le cas, dans la Société; et/ou

6-A.1.3 dans la mesure où cela est légalement faisable, Transférer tous les Titres NED ou les Titres MD, selon le cas, dans la Société à la Société; et/ou

6-A.1.4 Transférer la totalité des Titres NED ou des Titres MD, selon le cas, dans la Société à un tiers désigné par les Investisseurs A.

6-A.2 Les Investisseurs A sont libres de choisir l'une des demandes énoncées à l'article 6-A.1.

6-A.3 L'article 6-A.1 s'appliquera également si le bénéficiaire économique de l'Investisseur NED ou le bénéficiaire économique de l'Investisseur MD est dispensé de prêter son préavis en vertu du Contrat de Prestation de Services de Conseil dans le cas de l'Investisseur NED et en vertu du Contrat de Prestation de Services MD dans le cas de l'Investisseur MD ou est informé de la cessation de ses Services de Conseil.

6-A.4 Les Investisseurs A ont le droit d'exercer leurs droits ci-dessus dans les six (6) mois suivant l'Évènement de Sortant en vertu d'une notification écrite d'exercice (la «Notification d'Exercice du Sortant»). Si les Investisseurs A demandent un Transfert en vertu des articles 6-A.1.1, 6-A.1.3 ou 6-A.1.4, l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD est obligé d'effectuer le Transfert de ses titres (y compris les Parts Sociales et tout preferred equity certificate pouvant être émis de temps à autre) en vertu d'un contrat de vente et de transfert dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification d'Exercice du Sortant.

6-A.5 Dans le cadre de tout Transfert ou remboursement/rachat énoncé à l'article 6-A.1, l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD est uniquement obligé de donner des garanties concernant les titres et droits de propriété des Parts Sociales et de tout preferred equity certificate n'étant pas soumis à des charges et tout autre droit de tiers.

6-A.6 Si les Investisseurs A demandent un Transfert et/ou remboursement/rachat en vertu de l'article 6-A.1, tous les associés et la Société sont obligés de prendre toutes les mesures nécessaires, dans la mesure légalement possible, afin d'effectuer le Transfert et/ou remboursement/rachat demandé des Titres NED ou des Titres MD (selon le cas).

6-A.7 Les restrictions contenues dans les présents statuts et tout contrat pouvant exister de temps à autre entre les associés et la Société ne s'appliqueront à aucun Transfert et/ou remboursement/rachat des Titres NED ou des Titres MD (selon le cas) en vertu du présent article 6-A et les associés s'engagent irrévocablement à renoncer à tout droit (y compris de manière non limitative tout droit de préemption) dont ils pourraient jouir en vertu de la loi, des présents statuts, de tout contrat pouvant exister de temps à autre entre les associés et la Société ou autrement.

6-A.8 Le Sortant et l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD s'engagent chacun à ne pas acheter d'autres Parts Sociales ni de preferred equity certificates pouvant être émis par la Société de temps à autre par quelque moyen que ce soit et

ils s'engagent à ne pas exercer de droit pour acquérir ou souscrire à d'autres Parts Sociales ou preferred equity certificates ou d'autres instruments dans la Société.

6-A.9 (I) Dans le cas où le Contrat de Prestation de Services de Conseil est résilié, dans le cas de l'Investisseur NED, par une société du Groupe Pepcom en raison d'une cause indiquée dans un contrat pouvant exister de temps à autre entre les associés et la Société, et (II) dans le cas où le Contrat de Prestation de Services MD est résilié, dans le cas de l'Investisseur MD: (A) par des membres du Groupe Pepcom (i) pour fraude, (ii) car le Sortant devient incapable d'exécuter correctement les obligations qui lui incombent en vertu du Contrat de Prestation de Services MD, (iii) car l'Investisseur D et/ou le Sortant a une ordonnance de faillite émise contre lui ou établit généralement un accord ou un concordat préventif de faillite avec des créanciers, (iv) car le Sortant reçoit l'interdiction d'être dirigeant d'une société ou membre du conseil dans quelque pays que ce soit en raison d'une violation de contrat ou de toute loi causée par le Sortant, (v) car le Sortant est coupable de faute grave ou de négligence volontaire et persistante des obligations qui lui incombent en vertu du Contrat de Prestation de Services MD, (vi) car le Sortant est condamné pour infraction pénale (autre qu'une infraction du code de la route en Allemagne ou ailleurs pour laquelle des sanctions non-carcérales sont imposées), (vii) car le Sortant agit d'une manière qui nuit ou pourrait nuire à la réputation d'une société du Groupe Pepcom, ou (viii) d'autres circonstances qui donneraient aux membres du Groupe Pepcom le droit de résilier le Contrat de Prestation de Services MD pour motif valable en vertu de principes s'appliquant aux contrats de prestation de services en vertu de la section 626 du Code civil allemand; (B) par le Sortant par résiliation autre que pour motif valable, ou (C) en raison du fait que le Sortant refuse d'accepter une offre faite par le Groupe Pepcom visant à étendre le Contrat de Prestation de Services MD aux mêmes conditions ou à des conditions meilleures, le Sortant sera considéré comme un mauvais sortant (le «Mauvais Sortant»).

6-A.10 Dans le cas où le Sortant est considéré comme étant un Mauvais Sortant, le prix ou le paiement de tout Titre NED ou Titre MD (selon le cas) sera le Prix de Souscription ou le Prix du Marché (tel que défini ci-dessous) si ce dernier est inférieur.

6-A.11 Si le Contrat de Prestation de Services de Conseil dans le cas de l'Investisseur NED ou le Contrat de Prestation de Services MD dans le cas de l'Investisseur MD est résilié pour d'autres raisons que celles énoncées à l'article 6-A.9, ce Sortant sera considéré comme étant un bon sortant (le «Bon Sortant»). Si le Sortant devient un Bon Sortant suite à la résiliation volontaire de la société du Groupe Pepcom autrement que conformément aux articles 6-A.9., le Sortant ne pourra pas être par la suite redéfini comme Mauvais Sortant pour les besoins du présent article.

6-A.12 Dans le cas où le Sortant est considéré comme étant un Bon Sortant,

- le prix ou le paiement de tout Titre NED sera le Prix de Souscription ou le Prix du Marché si ce dernier est supérieur;
- le prix ou le paiement de tout Titre MD sera le prix le plus élevé des prix suivants: le Prix du Marché et, le Prix de Souscription des Titres MD qui ont été acquis (les «Titres Acquis»), et le Prix de Souscription des Titres MD qui ne sont pas acquis (les «Titres Non Acquis»). Le pourcentage de Titres Acquis sera calculé sur la base du nombre de mois entiers à compter de la date de prise d'effet du Contrat de Prestation de Services MD divisé par vingt-quatre (24) et le pourcentage des Titres Non Acquis est 100% moins le pourcentage des Titres Acquis.

6-A.13 Pour les besoins des articles 6-A.10 et 6-A.12, la juste valeur de marché des Titres NED en question ou des Titres MD en question (le «Prix du Marché») sera déterminée sur la base de l'évaluation du dernier exercice de la Société dans les comptes révisés des Investisseurs A qui se base actuellement sur une méthodologie EBITDA ajustée selon les normes BCVA (The British Private Equity & Venture Capital Association) et selon la cascade énoncée à l'article 13.3 ci-dessous. En cas de survenance d'un événement de sortie (tel que celui-ci peut être décrit dans un contrat pouvant exister de temps à autre entre les associés et la Société) dans les 12 mois suivant l'Évènement de Sortant, le Prix du Marché sera ajusté afin de refléter la juste valeur du marché payée par un tiers dans le cas d'un tel événement de sortie.

6-A.14 Si l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD a Transféré tout ou partie de ses Titres NED ou Titres MD (selon le cas) à un Affilié, une Personne Liée ou autrement un cessionnaire autorisé conformément aux dispositions des présents statuts ou de tout contrat pouvant exister de temps à autre entre les associés et la Société, cet Affilié, cette Personne Liée ou ce cessionnaire autorisé sera obligé(e) de respecter les dispositions du présent article 6-A et les références à l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD dans le présent article 6-A seront interprétées comme incluant une référence à cet Affilié, cette Personne Liée ou ce cessionnaire autorisé.

## **Art. 7. Gestion de la Société.**

7.1 La Société sera composée d'au moins 4 gérants (chacun un «Gérant», et ensemble les «Gérants»), dont au moins 2 seront des résidents luxembourgeois (chacun un «Gérant Lux»), et les 2 restants seront des Personnes qui ne peuvent résider au Luxembourg en tant que gérants (chacun un «Gérant Investisseur»). Le président du conseil de gérance (le «Conseil») sera nommé par le Conseil parmi les Gérants Investisseurs.

Ils sont nommés et révoqués sur décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

7.2 Aucune affaire ne sera traitée lors d'une réunion du Conseil (i) à moins que le quorum ne soit réuni, (ii) à moins qu'au moins 1 Gérant Investisseur ne soit présent ou représenté et (iii) à moins qu'au moins la majorité des Gérants Lux soit présente.

7.3 Tout Gérant peut nommer un autre Gérant de la même classe pour le représenter, sous réserve des statuts et lois applicables et conformément à ceux-ci. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants de la même classe.

7.4 Toute vacance du Conseil, par rapport à un Gérant, sera pourvue provisoirement par le Conseil. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale des associés confirmera la nomination permanente.

7.5 Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par l'un des Gérants. Le Conseil se réunira aux heures et lieux qu'il jugera utiles ou appropriés à l'exercice de ses fonctions.

7.6 Chaque Gérant doit être informé de toute réunion du Conseil au moins 72 heures à l'avance, sauf si, dans un cas particulier, une majorité des Gérants (laquelle majorité inclura un Gérant Investisseur) en décide autrement, ou sauf si tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil et déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour d'une telle réunion et renoncent aux formalités de convocation.

7.7 Le Conseil mènera ses activités correctement et professionnellement en tenant compte de l'avis de ses conseils professionnels et des réviseurs de la Société.

7.8 Sous réserve de la loi, le Conseil peut déléguer certaines responsabilités opérationnelles à un conseil exécutif opérationnel qui sera composé de personnes déterminées par le Conseil de temps à autre.

7.9 Le quorum requis pour gérer les affaires lors d'une réunion du Conseil sera de 3 Gérants, à condition:

7.9.1 que lorsque seuls 3 Gérants sont présents ou représentés, ils ne doivent pas être résidents fiscaux d'une juridiction autre que celle dans laquelle la Société est constituée ou, si elle est différente, de la juridiction dans laquelle il est prévu que la Société soit résidente fiscale, (la «Juridiction de la Résidence Fiscale»);

7.9.2 que si plus de 3 Gérants sont présents ou représentés, qu'il n'y ait pas une majorité qui soit des résidents fiscaux d'une même juridiction (autre que la Juridiction de la Résidence Fiscale); et

7.9.3 qu'au moins un 1 Gérant Investisseur soit présent ou représenté.

Si le quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée de 5 jours, qui ne sont pas un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg (chacun un «Jour Ouvrable»), au même lieu et à la même heure. Si le quorum n'est pas atteint à une réunion ajournée, cette dernière pourra être ajournée de manière similaire une seconde fois, à condition qu'à cette seconde réunion ajournée 2 Gérants présents constituent le quorum. Tous les Gérants devront être informés d'une réunion ajournée au moins 2 Jours Ouvrables à l'avance, sauf s'il en est décidé autrement à l'unanimité par les Gérants. Le quorum doit être atteint pendant toute la tenue de cette réunion pour que les résolutions soient valablement adoptées.

7.10 Il n'y aura pas de quorum à une réunion ou à une réunion ajournée du Conseil si une majorité des Gérants présents sont des résidents du Royaume-Uni ou si la majorité sont des personnes résidant à des fins fiscales en Allemagne ou sont basées à temps plein au Royaume-Uni ou en Allemagne.

7.11 Sous réserve des termes, conditions et dispositions de tout pacte d'associés (le cas échéant) et des statuts, les Gérants peuvent réglementer leurs délibérations de la manière qu'ils estiment appropriée.

7.12 Une personne ayant le droit d'être présent à une réunion du Conseil est considérée comme étant présente à toutes fins s'il lui est possible (directement ou par visio-conférence ou par communication téléphonique) de parler et d'être entendue par toutes les personnes qui sont présentes ou considérées comme étant présentes simultanément, à condition qu'aucune communication ne soit faite ou qu'aucune réunion ne soit présidée depuis le Royaume-Uni ou l'Allemagne et que la réunion ne soit valable que si tous les Gérants participant à cette réunion et parlant à la réunion se trouvent en dehors du Royaume-Uni et de l'Allemagne pendant la réunion. Un Gérant ainsi réputé présent a le droit de voter et sera ainsi comptabilisé dans le quorum.

7.13 Une résolution écrite signée par tous les Gérants qui ont le droit recevoir une convocation à une réunion du Conseil sera aussi valable, contraignante et effective qu'une résolution adoptée lors d'une réunion du Conseil, à condition qu'aucune résolution ne soit valable ou effective sauf si les Gérants Lux ont signé la résolution à Luxembourg et les Gérants Investisseurs ne signent pas la résolution dans le même pays en dehors du Luxembourg. La résolution peut être rédigée dans un document ou dans plusieurs documents de format identique signé(s) par un ou plusieurs Gérants.

7.14 Toutes les décisions prises en réunion du Conseil seront prises à la majorité simple des Gérants présents ou représentés et votant, à condition que cette majorité simple comporte au moins 1 Gérant Investisseur.

7.15 Toutes les réunions des Gérants se tiendront au Luxembourg sauf si le Conseil en convient autrement.

7.16 Avec effet à partir de leur nomination et en tant que condition de leur mandat, chaque Gérant bénéficiera, peut se prévaloir du bénéfice, de l'indemnisation prévue à l'article 7.18 ci-dessous.

7.17 Les membres du Conseil n'engagent pas, en raison de leurs fonctions, leur responsabilité personnelle pour les engagements qu'ils ont valablement pris au nom de la Société.

7.18 Sans préjudice de toute indemnité à laquelle elle pourrait autrement avoir droit et dans la mesure où la loi applicable le permet, toute personne qui est ou a été Gérant (autre qu'une personne (qu'elle soit ou non fondé de pouvoir de la Société) engagée par la Société comme réviseur) sera et sera tenue indemnisée par la Société pour l'ensemble des frais, charges, pertes et indemnités encourus par elle envers toute personne physique, personne morale ou autre entité ayant la capacité juridique, qui n'est ni un associé, ni un Affilié d'un associé (un «Tiers»), en rapport avec l'exercice de ses fonctions en tant que Gérant de la Société ou de ses affaires. L'indemnisation ne s'appliquera pas par rapport à une responsabilité encourue par elle:

7.18.1 envers une société du Groupe Pepcom et Luxco 2;

7.18.2 pour payer une amende imposée dans une affaire pénale;

7.18.3 pour payer une somme due à une autorité de réglementation par voie d'une sanction par rapport au non-respect d'une condition de nature réglementaire;

7.18.4 en défense dans toute procédure pénale à la fin de laquelle elle est condamnée; et

7.18.5 pour éviter tout doute, toute responsabilité encourue en vertu de tout pacte d'associés pouvant exister de temps à autre.

7.19 Sans préjudice de l'article 7.18 ou de toute indemnisation à laquelle un Gérant pourrait autrement avoir droit, les Gérants auront le pouvoir de prévoir, conformément aux termes et conditions déterminés par le Conseil en son absolue discrétion, de procurer à un Gérant des fonds afin de régler les dépenses qui sont ou seront dues par lui dans la défense d'une procédure civile, ou pour permettre à un Gérant d'éviter d'encourir une telle dépense.

7.20 Sous réserve d'une décision spécifique du Conseil, les Gérants peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société pour acquérir et maintenir une assurance au profit d'une personne qui est ou a été Gérant (par rapport à l'exécution de ses fonctions en tant que Gérant) de la Société, l'indemnisant et le tenant indemnisé pour toute responsabilité qui peut être légalement assurée par la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil lui-même ou par deux Gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

#### **Art. 9. Droits de vote des associés.**

9.1 Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

9.2 Chaque Part Sociale confère à son détenteur des droits aux bénéfices et avoirs de la Société tels qu'établis dans les présents statuts et à une voix aux assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société ne compte qu'un associé unique, ce dernier exercera tous les pouvoirs qui sont conférés par la loi et les statuts à l'ensemble des associés. La propriété d'une Part Sociale implique l'acceptation implicite des statuts de la Société et des décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent en aucun cas, pour quelque raison que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

9.3 Les Parts Sociales Alphabet des classes A-1, B-1, C-1, D-1 et E-1 sont désignées en tant que «Parts Sociales Cap» et les Parts Sociales Alphabet des classes A-2, B-2, C-2, D-2 et E-2 sont désignées en tant que «Parts Sociales Inc». En cas de distribution du produit par la Société, y compris tout produit de la vente de l'une de ses filiales directes ou indirectes, ou de remboursement de prêts à la Société (i) les Parts Sociales Cap ne percevront que le montant représentant des profits imposables en rapport avec l'investissement de la Société dans LEAD Luxembourg 2 S.à r.l., y compris dans l'une de ses filiales directes ou indirectes (les «Profits Imposables») et (ii) les Parts Sociales Inc percevront tous les montants autres que les Profits Imposables perçus par la Société, moins les frais et taxes y relatifs.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des

associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100 % du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le dernier jeudi du mois de mai à 14h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.**

13.1 Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde des bénéfices nets sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales (pari passu comme si celles-ci constituaient une classe unique de Parts Sociales) (i) au prorata en fonction du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent et (ii) en fonction des droits découlant des présents statuts, notamment en ce qui concerne l'affectation du produit aux Parts Sociales Cap et Parts Sociales Inc conformément à l'article 9.3.

13.3 Toute distribution du produit d'une dissolution ou liquidation de la Société ou de tout autre évènement pouvant être prévu dans un contrat engageant tous les associés et la Société (le cas échéant) sera faite comme suit:

premièrement, dans la mesure requise, au remboursement de dettes vis-à-vis des tiers et au paiement de tous les frais et dépenses encourus dans le cadre de l'opération concernée tel qu'indiqué dans l'accord ci-avant engageant tous les associés et la Société (le cas échéant);

deuxièmement, dans la mesure requise, au paiement d'intérêts et au remboursement du montant principal des preferred equity certificates, (le cas échéant), (pari passu comme si ceux-ci constituaient une classe unique de tels certificats), dans la mesure où cela n'a pas encore été réalisé;

troisièmement, aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement en fonction du nombre de Parts Sociales Ordinaires que chacun d'entre eux détient comme suit:

(i) si le Libra MOI est inférieur à 1,60 fois: le Libra MOI\* Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

(ii) si le Libra MOI est égal à 1,60 fois: deux fois le Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

(iii) si le Libra MOI est supérieur à 1,60 fois et inférieur à 3,50 fois:  $[2 + ((\text{Libra MOI} - 1,6) * 9,4737)] * \text{Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires}$ ;

(iv) si le Libra MOI est supérieur à 3,50 fois: vingt fois le Prix de Souscription des Parts Sociales Ordinaires;

quatrièmement, aux détenteurs de Parts Sociales Alphabet (pari passu comme si celles-ci constituaient une classe unique de Parts Sociales Alphabet) (i) au prorata en fonction du nombre de Parts Sociales Alphabet qu'ils détiennent respectivement et (ii) conformément au droit découlant des Statuts, notamment eu égard à l'affectation de tout produit aux Parts Sociales Cap et aux Parts Sociales Inc conformément à l'article 9.3.

**Art. 14. Dissolution.**

14.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 Tout produit d'une dissolution ou liquidation de la Société sera distribué conformément à l'article 13.3.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Droit applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 17. Définitions.** «Investisseurs A» signifie les entités suivantes:

- STAR II Executive Co-investment Limited Partnership No. 1, une limited partnership constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est située au 3<sup>e</sup> étage, Colette House, 52-55 Piccadilly, Londres W1J 0DX, et immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP 11000;

- STAR II UK Limited Partnership No. 1, une limited partnership constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est située au 3e étage, Colette House, 52-55 Piccadilly, Londres W1J 0DX, et immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP 11001; et

- STAR II US Limited Partnership No. 1, une limited partnership constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est située au 3e étage, Colette House, 52-55 Piccadilly, Londres W1J 0DX, et immatriculé auprès du Companies House sous le numéro LP 11002.

«Groupe d'Investisseurs A» signifie les Investisseurs A et les Personnes sous contrôle commun avec les Investisseurs A, ainsi que les Personnes contrôlées par les Investisseurs A ou par les Personnes sous contrôle commun avec les Investisseurs A, à l'exception du Groupe Pepcom.

«Représentant des Investisseurs A» signifie le représentant désigné par une majorité en participations des Investisseurs A, qui aura le pouvoir d'engager contractuellement tous les Investisseurs A.

«Affilié» signifie, concernant les Investisseurs A, les Investisseurs B, l'Investisseur C, l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD:

(a) chaque membre du Groupe d'Investisseurs A (autre que les Investisseurs A eux-mêmes), ou chaque membre du Groupe d'Investisseurs B (autre que les Investisseurs B eux-mêmes), chaque membre du Groupe d'Investisseurs C (autre que l'Investisseur C lui-même), chaque membre du Groupe d'Investisseurs NED (autre que l'Investisseur NED lui-même), ou chaque membre du Groupe d'Investisseurs MD (autre que l'Investisseur MD lui-même), (selon le cas);

(b) toute Personne qui de temps à autre gère ou conseille sur l'un ou la totalité des avoirs de l'un des Investisseurs A, l'un des Investisseurs B, l'Investisseur C, l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD (selon le cas) ou les trusts familiaux ou leurs dirigeants à des fins d'un projet de co-investissement;

(c) toute société, tout fonds (y compris tout trust de placement (unit trust) ou trust d'investissement (investment trust)) ou toute société de personne, dont les avoirs sont de temps à autre gérés ou conseillés (que ce soit individuellement ou conjointement avec d'autres) par l'un des Investisseurs A, l'un des Investisseurs B, l'Investisseur C, l'Investisseur NED ou l'Investisseur MD (selon le cas), ou par son successeur ou un membre du Groupe d'Investisseurs A, un membre du Groupe d'Investisseurs B, un membre du Groupe d'Investisseurs C, un membre du Groupe d'Investisseurs NED ou un membre du Groupe d'Investisseurs MD (selon le cas), ou par la Personne stipulée au paragraphe (b) ci-dessus; et

(d) tout investisseur de fonds ou autre investisseur institutionnel financier de ou dans le Groupe d'Investisseurs A, le Groupe d'Investisseurs B, le Groupe d'Investisseurs C, le Groupe d'Investisseurs NED ou le Groupe d'Investisseurs MD (selon le cas).

«Investisseurs B» signifie:

- NB Co-Investment Partners L.P., une limited partnership constituée en vertu du droit du Delaware dont le siège principal d'exploitation est situé au 605 Third Avenue, 22<sup>e</sup> étage, New York, NY 10158, États-Unis d'Amérique, représentée par son general partner NB Co-Investment Associates LP représenté par NB Co-Investment Associates LLC;

- Co-Investment Capital Partners L.P., une limited partnership constituée en vertu du droit du Delaware dont le siège principal d'exploitation est situé au 605 Third Avenue, 22<sup>e</sup> étage, New York, NY 10158, États-Unis d'Amérique, représentée par son signataire autorisé NB Alternatives Advisers LLC;

- NB Co-Investment Group L.P., une limited partnership constituée en vertu du droit du Delaware dont le siège principal d'exploitation est situé au 605 Third Avenue, 22<sup>e</sup> étage, New York, NY 10158, États-Unis d'Amérique, représentée par son general partner NB Co-Investment Associates LP représenté par NB Co-Investment Associates LLC;

- NB PEP Investments I LP (Incorporated), une limited partnership constituée en vertu des lois de l'Île de Guernesey dont le siège principal d'exploitation est situé au 325 North Saint Paul Street, Suite 4900, Dallas, TX 75201, États-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Register of Limited Partnerships de l'Île de Guernesey sous le numéro 838; et

- NB Crossroads 2010 - MC Holdings LP, une limited partnership constituée en vertu du droit du Delaware dont le siège principal d'exploitation est situé au 325 North Saint Paul Street, Suite 4900, Dallas, TX 75201, États -Unis d'Amérique.

«Groupe d'Investisseurs B» signifie les Investisseurs B et les Personnes sous contrôle commun avec les Investisseurs B, ainsi que les Personnes contrôlées par les Investisseurs B ou par les Personnes sous contrôle commun avec les Investisseurs B.

«Investisseur C» signifie Operating Venture Capital, LLC.

«Groupe d'Investisseurs C» signifie l'Investisseur C et les Personnes sous contrôle commun avec l'Investisseur C, ainsi que les Personnes contrôlées par l'Investisseur C ou par les Personnes sous contrôle commun avec l'Investisseur C.

«Libra MOI» signifie le montant total net du produit reçu par les associés ou la Société de dividendes, d'intérêts, d'une vente (telle qu'éventuellement décrite dans un contrat engageant tous les associés et la Société (le cas échéant)) ou du rachat de Parts Sociales et de preferred equity certificates, le cas échéant, entre 24 octobre 2014 et la vente de 100 % de la Société, Luxco 2 ou Pepcom (incluse) (après déduction, sans limitation, des rémunérations, frais, charges, dépenses (y compris toute taxe afférente) encourus dans le cadre de l'opération concernée avec le consentement des Investisseurs A et des dettes dues ou payables à des tiers) divisé par le Prix de Souscription des Parts Sociales et des preferred equity certificates, le cas échéant, en circulation au 24 octobre 2014 plus le Prix de Souscription de ces autres Parts Sociales et

preferred equity certificate (le cas échéant) émis entre 24 octobre 2014 et le moment de l'évènement de sortie tel qu'éventuellement décrit dans un contrat engageant tous les associés et la Société (le cas échéant).

«Luxco 2» signifie LEAD Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.111.

«Investisseur MD» signifie UMN Beteiligungs GmbH et toute autre Personne remplissant les critères d'Investisseur MD;

«Groupe d'Investisseurs MD» signifie l'Investisseur MD et les Personnes sous contrôle commun avec celui-ci, ainsi que les Personnes contrôlées par l'Investisseur MD ou par les Personnes sous contrôle commun avec l'Investisseur MD.

«Titres MD» signifie les Parts Sociales et preferred equity certificates (le cas échéant) détenus par l'Investisseur MD.

«Investisseur NED» signifie KC Knauer Consulting GmbH et toute autre Personne remplissant les critères d'Investisseur NED;

«Groupe d'Investisseurs NED» signifie l'Investisseur NED et les Personnes sous contrôle commun avec celui-ci, ainsi que les Personnes contrôlées par l'Investisseur NED ou par les Personnes sous contrôle commun avec l'Investisseur NED.

«Titres NED» signifie les Parts Sociales et preferred equity certificates (le cas échéant) détenus par l'Investisseur NED.

«Investisseur Non-Stratégique» signifie une Personne autre qu'un Investisseur Stratégique.

«Autres Associés» signifie les porteurs de Parts Sociales autres que les Investisseurs A.

«Groupe Pepcom» signifie Pepcom GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand dont le siège social est situé au 24 Meidenallee, 85774 Unterföhring, Munich, immatriculée auprès du registre commercial du tribunal cantonal de Munich sous le numéro HRB 188229 («Pepcom») et ses filiales et participations.

«Personne» signifie une personne physique, une société de personnes, une limited partnership, une société de capitaux, une limited liability company, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions (joint stock company), un trust, un entreprise commune (joint venture), une association sans personnalité morale, une banque, une trust company, un land trust, un business trust, une entité gouvernementale ou tout département, tout organisme ou toute sous-catégorie politique de celle-ci, ou toute autre entité ou organisation, qu'elle ait ou non une personnalité juridique.

«Personnes Liées» signifie par rapport à toute personne (ou personne décédée) une ou plusieurs des personnes suivantes: son épouse ou son époux, son veuf ou sa veuve, ou l'un de ses enfants. Dans le cas de l'Investisseur NED ou de l'Investisseur MD, «Personnes Liées» comprend le bénéficiaire économique de l'Investisseur NED ou le bénéficiaire économique de l'Investisseur MD et l'une ou plusieurs des personnes suivantes: leur épouse ou époux, leur veuf ou veuve, ou l'un de leurs enfants respectifs.

«STAR» signifie STAR Capital Partners Limited.

«Investisseur Stratégique» signifie toute Personne qui remplit les conditions suivantes énoncées dans chacun des points (a) et (b): (a) cette Personne (i) détient soit directement, soit indirectement une entreprise similaire à Pepcom, (ii) gère soit directement, soit indirectement une entreprise similaire à Pepcom, ou (iii) peut démontrer une capacité à améliorer les rendements de l'entreprise de Pepcom soit en perfectionnant la performance de l'entreprise, soit en améliorant le niveau de concurrence lors de la vente de l'entreprise ou de la Société; et (b) cette Personne n'est ni STAR, ni un Investisseur A ou un Affilié d'un Investisseur A, ni un partenaire ou mandataire des personnes susmentionnées ou de l'un de leurs fondés de pouvoir, dirigeants, employés, membres, partenaires, gérants ou agents respectifs. Nonobstant ce qui précède ou toute autre disposition d'un éventuel pacte d'associés (le cas échéant), à moins que chaque Investisseur A, Investisseur B, Investisseur C, Investisseur NED et Investisseur MD ne bénéficie, au prorata de leur participation respective dans le capital social de la Société, de l'investissement réalisé par une Personne dans la Société, Luxco 2 ou toute autre Société du Groupe Pepcom, de sorte qu'aucun Investisseur A ne perçoive de bénéfices qui ne sont pas perçus de manière similaire par chaque Investisseur B, Investisseur C, Investisseur NED et Investisseur MD au prorata de leur participation respective dans le capital social de la Société, cette Personne ne sera pas qualifiée d'«Investisseur Stratégique», et sera considérée comme un Investisseur Non-Stratégique.

«Prix de Souscription» d'un titre (c.-à-d. les Parts Sociales ou preferential equity certificates, le cas échéant) signifie le montant versé en rapport avec la souscription de ce titre, soit la valeur nominale d'un preferred equity certificate, le cas échéant et la valeur nominale d'une Part Sociale, augmenté de la prime d'émission (le cas échéant) attribuable à celle-ci.

«Tiers Acquéreur» signifie tout acquéreur de Parts Sociales qui n'est ni STAR, ni un Investisseur A ou un Affilié d'un Investisseur A, un partenaire ou mandataire des personnes susmentionnées ou de l'un de leurs fondés de pouvoir, dirigeants, employés, membres, partenaires, gérants ou agents respectifs.

«Transfert» signifie toute vente, cession, aliénation, échange, nantissement, grèvement ou tout transfert de Parts Sociales ou d'un droit y afférent, directement ou indirectement, en une seule opération ou par une série d'opérations connexes, à une Personne.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à 2500.-euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. Hermelinski-Ayache, M. Girotto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50777. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174688/1607.

(140200113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

**London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 183.145.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156358,

here represented by Mrs. Carole FARINE, private employee, professionally residing in 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on October 22<sup>nd</sup>, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company "London Office S.à r.l.", société à responsabilité limitée (the "Company"), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 13 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 486 dated 22 February 2014,

and registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 183145.

The articles of association had been modified for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 21 May 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2038 dated 2 August 2014.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

1. Cancelling the par value per share of five hundred (500) shares representing the entire share capital of the Company.
2. Conversion of the share capital of the Company, currently set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), into British Pounds at the exchange rate published by the European Central Bank on 23 October 2014.
3. Increasing the share capital of the Company in order to bring it to an amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British Pounds); liberation.
4. Conversion of 500 (five hundred) shares without par value per share into 500 (five hundred) shares with a par value of GBP 25.- (twenty five British Pounds) each;
5. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company.

175483

*First resolution*

The sole shareholder resolves to cancel the par value per share of 500 (five hundred) shares representing the entire share capital of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company, so as to convert it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), into GBP 9,880.- (nine thousand eight hundred and eighty British Pounds) using the exchange rate published by the European Central Bank on October 23<sup>rd</sup>, 2014 = EUR 1.- for GBP 0.79040.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,620.- (two thousand six hundred and twenty British Pounds) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 9,880.- (nine thousand eight hundred and eighty British Pounds) to GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British Pounds), without the creation or issue of new shares but by increasing the par value of the shares representative of the capital.

*Liberation*

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, resolves to pay for the above mentioned capital increase by way of a contribution in cash, in the amount of GBP 2,620.- (two thousand six hundred and twenty British Pounds), which is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who states it.

The full amount of the capital increase shall be allocated to the share capital account of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the 500 (five hundred) shares without par value per share into 500 (five hundred) shares with a par value of GBP 25.- (twenty five Sterling pounds) each.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder amends the article 5.1 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British pounds), represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of GBP 25.- (twenty five British pounds) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française**

L’an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

«Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156358,

ici représentée par Mme Carole FARINE, employée privée, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 22 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule associée actuelle (l’«Associée Unique») de «London Office S.à r.l.» (société à responsabilité limitée), (la «Société»), une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 13 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 486, en date du 22 février 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 183145.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié tenu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2038, en date du 2 août 2014.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Annulation de la valeur nominale par part des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.
2. Conversion du capital social de la Société, actuellement fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euro), en Livres Sterling au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne au 23 Octobre 2014.
3. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter au montant de GBP 12,500.- (douze mille cinq cent Livres Sterling); libération.
4. Conversion des 500 (cinq cents) parts sociales sans valeur nominale par part en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 25.- (vingt-cinq Livres Sterling) chacune;
5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale par part des 500 (cinq cents) parts sociales représentatives du capital social de la Société.

*Deuxième résolution:*

L'Associée Unique décide de convertir la devise d'expression du capital social de la Société en Livres Sterling, afin de le porter de son montant actuel de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros), à GBP 9.880.- (neuf mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling), en utilisant le taux de change publié par la Banque Centrale Européenne au 23 Octobre 2014 de 1,- EUR = 0,79040.- BGP.

*Troisième résolution:*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.620.- (deux mille six cent vingt Livres Sterling) de sorte que le capital social de la Société soit porté de son montant actuel de GBP 9.880.- (neuf mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling) à GBP 12,500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling), sans création ni émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales représentatives du capital social.

*Libération*

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, décide de libérer le montant de l'augmentation de capital précitée moyennant un apport en numéraire, de sorte que le montant de GBP 2.620.- (deux mille six cent vingt Livres Sterling) est à la libre disposition de la Société, preuve ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate.

Le montant total de l'augmentation de capital sera alloué au compte capital de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la valeur nominale des 500 (cinq cents) parts sociales sans expression de valeur nominale par part en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25.- (vingt-cinq Livres Sterling) chacune.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique modifie l'article 5.1. des Statuts comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 12,500.- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de GBP 25.- (vingt- cinq Livres Sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FARINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174692/146.

(140199891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

**Wilco Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.021.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 octobre 2014 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 octobre 2014 que:

Il a été décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014:

- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, en tant qu'administrateur;
- Madame Jessica DA SILVA, en tant qu'administrateur.
- Réviconsult S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171629/20.

(140196000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 81,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.584.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 octobre 2014*

Les Actionnaires de la Société ont décidé comme suit, en date du 9 octobre 2014:

- de reconduire avec effet au 5 mars 2014 et pour une durée indéterminée les mandats d'administrateur de:

- \* Monsieur Godfrey Abel;
- \* Monsieur Bernard Herman;
- \* Monsieur Alexander de Meyer.

- d'accepter la démission de Monsieur Bernard Herman, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2014;

- de nommer Monsieur Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, résidant professionnellement au 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, en tant qu'administrateur de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le conseil d'Administration est désormais composé de:

- Monsieur Godfrey Abel;
- Monsieur Alexander de Meyer;
- Monsieur Jaap Meijer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014171492/25.

(140195740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**Agrindus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 03 novembre 2014:

- Madame Maria Carmen SOLER RODRIGUEZ, avec adresse au Crer. Mao 26, Barcelone, Espagne, a été nommée Administrateur de catégorie A en remplacement de VALON S.A., société anonyme, démissionnaire.

- Monsieur Eric BREUILLE, avec adresse au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

De plus, suite au décès de Monsieur Antonio SOLER SOLER, le nombre des Administrateurs est composé d'un (1) Administrateur de catégorie A et de trois (3) Administrateurs de catégorie B.

Luxembourg, le 06 novembre 2014.

Pour: AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014171653/20.

(140196768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**Bel Air Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 159.395.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014172018/14.

(140196695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**ESOP (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.937.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Luca GALLINELLI de son mandat de Gérant Catégorie A avec effet au 9 avril 2014.

- Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que Gérant Catégorie A en remplacement de Monsieur Luca GALLINELLI, démissionnaire, avec effet au 9 avril 2014, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

ESOP (LUX)

Flavio Marzona / European Investment Management Services Inc.

Manager A / Manager B

- / Duly represented by Julie A. Gilbert

- / Director

Référence de publication: 2014171904/20.

(140196554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**Cz2 Fair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014171789/10.

(140196794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**Ados S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 76.686.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 05/09/2014, G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société ADOS S.A., en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à r.l. Le mandat du nouveau commissaire se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014171699/15.

(140196431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**Cityliving S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.413.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 29 octobre 2014 que la société City Living Group S.à r.l., associé de la Société, a transféré six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à MacGregor TSH 1 B.V., une société ayant son siège social à Jan van Galenstraat 335, 1061AZ Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée au Kamer van Koophandel sous le numéro 61430048.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171782/15.

(140196620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**Cerafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 24.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2014.

*Pour compte de Cerafer Sàrl*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014171804/12.

(140196313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

---

**RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 132.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175637/10.

(140200610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

---

**Ryhân Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9647 Doncols, 1, Um Quart.  
R.C.S. Luxembourg B 167.645.

Cette version remplace la version L140169061 déposé le 24/09/2014

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175638/10.

(140200755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

---

**Royal Hamilius-Bureaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 181.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014175617/10.

(140200922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

---

**Realkapital Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 140.414.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014175611/12.

(140201034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

---

**Red Valley (Luxembourg) 2 S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 185.364.

Les comptes relatifs à la période du 3 janvier 2014 au 4 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175612/10.

(140200463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

---